RAYONNEMENTS ARTIFICIELS

Un désastre planétaire

État des lieux et pistes de solutions

Les informations sérieuses ne manquent pas
pour qui veut honnêtement voir et entendre

Version électronique ici :
www.tiny.one/RNI-solutions

Tout ce qui est couvert d'un voile sera dévoilé,
tout ce qui est caché sera connu.
Lc 12,2

À la mémoire des enfants et adultes qui n'ont plus supporté des conditions de vie épouvantables et des douleurs intolérables provoquées par les rayonnements, et à ceux qui les ont soutenus.

À tous ceux qui souffrent, aux « prisonniers sans barreaux », ceux qui les soutiennent, aux chercheurs, scientifiques, thérapeutes, ingénieurs, lanceurs d'alerte, activistes et tous les hommes et femmes de bonne volonté d'hier et d'aujourd'hui œuvrant sans relâche parfois au péril de leur vie.

Au Créateur, dont la créature, l'homme borné, cupide ou stupide s'ingénie tant à malmener ses semblables et à détruire la Création, la maison pourtant si belle, diversifiée et foisonnante de vie qui lui était offerte gratuitement.

*Merci à la communauté GNU/Linux pour la mise à disposition des logiciels libres (*open source*).*

Une immense gratitude à celui qui m'a encouragée, épaulée, réconfortée et qui m'apporte un appui quotidien sans faille.

L. Fournier

Réalisé dans le respect de la santé et de la nature avec un ordinateur câblé, sans puce Wi-Fi/Bluetooth, ni obsolescence programmée

Photos et traductions par l'auteur

Suisse, le 31 mars 2021

Revu et étoffé, le 30 septembre 2021

Complété et adapté, le 31 octobre 2023

SOMMAIRE

1 PRÉAMBULE 5
2 DÉFINITION 6
3 CONTEXTE 6
3.1. Une dissimulation historique 6
3.2. Principe de précaution 7
3.3. Origine des normes 8
3.4. Le cas de la Suisse 11
3.4.1. OFSP, OFEV 13
3.5. Employés lésés (reconnaissance par des tribunaux) 18
3.6. La maladie des micro-ondes 21
3.6.1. Dénominations 21
3.6.2. Responsabilité 22
3.6.3. Conséquences quotidiennes 22
3.7. Autres conséquences sanitaires 24
3.7.1. De nombreuses maladies 24
3.7.2. Addiction 25
3.7.3. Animaux et plantes 25
3.8. La question de la 5G 26
3.8.1. La génération dégénérante 26
3.8.2. Les ondes millimétriques 27
3.8.3. Satellites 28
3.8.4. Débat démocratique 29
3.8.5. Surveillance et société *codes QR* 29
3.8.6. IoT, IoB et IoH 29
3.8.7. Transhumanisme 30
4 S'INFORMER 30
4.1. Études et recherche 30
4.2. Documentaires et témoignages 34
4.3. Conférences 36
4.4. Appels, résolutions et déclarations 37
4.5. Scandale des téléphones illégaux : Alerte Phonegate 39
4.6. HAARP 40
4.7. Associations 41
5 POUR LES MÉDECINS 42
5.1. Aide au diagnostic et autres renseignements 42
5.2. Dispositifs médicaux sans-fil et hôpitaux 43
6 IDENTIFIER LES SOURCES ET MESURER SON ENVIRONNEMENT 44
6.1. Lignes directrices scientifiques IGNIR 44
6.2. Emplacement des antennes 44
6.3. Emplacement des radars et stations météorologiques 44
6.4. Faire mesurer domicile ou bureau par un spécialiste 44

6.5. Écouter la cacophonie des ondes 45
6.6. Louer ou acheter un appareil de mesure 45
6.6.1. Location d'appareils 45
6.6.2. Achat d'appareils domestiques 45
7 RÉDUIRE SON EXPOSITION 48
7.1. Principes généraux 48
7.2. Reprendre une ligne fixe ou remplacer son téléphone sans-fil DECT 49
7.3. Connecter smartphone et tablette par câble 49
7.3.1. Connexion Internet sans recharge simultanée 50
7.3.2. Connexion Internet avec recharge simultanée 50
7.3.3. Oreillettes et casques à tube d'air 51
7.4. Dévier le téléphone mobile vers un fixe filaire 51
7.5. Agir en déplacement 52
7.5.1. Hôtels, auberges, gîtes sans Wi-Fi 52
7.6. Refuser les objets connectés 52
7.7. Supprimer le four à micro-ondes 53
7.8. Discuter avec les voisins 53
7.9. Refuser les compteurs communicants 54
7.10. Se protéger 55
7.10.1. Gadgets 56
7.10.2. Blindage 56
7.10.3. Vêtements 56
7.10.4. Générateur d'ondes de Schumann 57
7.10.5. Se relier à la terre 57
8 AGIR PLUS LOIN 57
8.1. Penser à son prochain 57
8.2. Se débarrasser de son téléphone portable 57
8.3. Créer un habitat protégé 58
8.4. S'opposer aux nouvelles antennes 58
8.5. Envoyer des courriers 59
8.6. Rejoindre une association 59
9 AUF DEUTSCH 59
10 IN ENGLISH 60
11 SYMPTÔMES ET MALADIES 61
11.1. Le syndrome des micro-ondes (2006) 61
11.2. NASA (1981) 63
11.3. OMS (1974) 64
11.4. Institut de recherche médicale de la Marine américaine (1971) 64
12 CONCLUSION 65

1 PRÉAMBULE

Ce document a été rédigé après le triste et choquant constat de la faillite et de la démission des conseillers et offices fédéraux, des cantons et des élus en ce qui concerne une véritable information, prévention et protection de la population en matière de rayonnements artificiels qui aurait dû être mise en place depuis fort longtemps, dès le déploiement de la téléphonie mobile et avant la prolifération des appareils sans-fil. Les preuves s'accumulent, aucune mesure correctrice et réparatrice n'est prise encore aujourd'hui !

La confiance envers ces personnes et organismes étant complètement brisée, il fallait trouver d'autres voies de transmission de l'information de qualité sans distorsion de langage et éloignée de la propagande, pour répondre à l'intérêt grandissant d'une large partie de la population. Le partage direct sans intermédiaire de personne à personne paraît l'ultime solution. Ainsi, toute personne éclairée peut ensuite agir dans son environnement proche et informer son entourage tout en œuvrant en parallèle à une amélioration globale.

Le sujet des ondes électromagnétiques artificielles touchant de nombreux domaines, ce document a pour principal objet d'aborder les aspects sanitaires avec quelques incursions dans d'autres aspects, dans un langage non technique.

Représentant des centaines d'heures de recherches, lectures, visionnages, rédaction, de vécu personnel et d'échanges, il donne tout d'abord un aperçu historique d'un phénomène connu de longue date, des explications des normes, des clefs de compréhension de la situation, et regroupe de très nombreuses études scientifiques, des documentaires, des conférences, des appels internationaux, des jugements, qui épargnent au lecteur une recherche longue et fastidieuse. Ensuite, il donne des renseignements précieux pour le milieu médical. Puis, il propose des conseils et solutions alternatives saines pour mesurer et réduire son exposition, se protéger, protéger les enfants. Contrairement à une idée faussement répandue, limiter ou supprimer le sans-fil ne signifie pas renoncer à la technologie ni à l'Internet ! Enfin, il donne des idées de démarches à entreprendre, des adresses d'associations où se regrouper et s'entraider, et liste des symptômes et maladies.

Pour votre confort de lecture à l'écran, le sommaire et les liens Internet sont cliquables (tous les liens sont valides à la date de publication). Ce document est mis à disposition gratuitement, pour une redistribution dans son intégralité.

Le temps de prouver les effets nocifs des technologies sans-fil est dépassé depuis longtemps : ils sont **irréfutables**. Dissimulation et mensonges criminels n'ont que trop duré, et c'est à cela qu'il est urgent de mettre fin !

Il y aura toujours des négationnistes des effets nuisibles des ondes artificielles sur les êtres vivants, tout comme il y a des personnes qui affirment obstinément que la terre est plate, malgré toutes les preuves et évidences. On ne peut rien pour eux… Il n'empêche que leur attitude envers les personnes qui en souffrent au quotidien est minable et exécrable.

Et un dernier mot : **Protégez les enfants ! Protégez vos enfants !**

2 DÉFINITION

Les rayonnements non ionisants (RNI) **artificiels** regroupent les radiations des technologies créées par l'homme : électricité, ondes radio, micro-ondes, infrarouge.

Les champs électriques et magnétiques artificiels provoquent aussi des problèmes de santé, mais ce document se concentre surtout sur les ondes électromagnétiques - radiofréquences et micro-ondes - pour la plupart **pulsées et modulées** des **technologies sans-fil**, donc des appareils qui communiquent entre eux sans câble en **envoyant de l'électricité dans l'air**, soit :

- **téléphonie mobile** : stations de base (antennes-relais), 2G-GSM, 3G-UMTS, 4G-LTE, 5G-NR, téléphones portables
- **autres technologies sans-fil et appareils** : Wi-Fi, Bluetooth, DECT, TETRA, DAB, NFC, radars météorologiques et militaires, FM, AM, baby phones, téléphones fixes et casques sans-fil, appareils auditifs, compteurs communicants, objets connectés, ampoules, etc.

Par simplification, nous les appellerons radiofréquences micro-ondes, abrégées RF MO.

Courant porteur de ligne (CPL), RFID, induction, électricité sale appartiennent au groupe des basses fréquences.

La vie sur terre se reproduit depuis des millénaires en harmonie avec le champ magnétique naturel terrestre, les résonances de Schumann dont la résonance fondamentale à 7.83 hertz, à savoir des ondes continues non pulsées et infiniment plus faibles que les rayonnements fabriqués par les hommes. Les impulsions électriques artificielles étrangères à la nature perturbent toute forme de vie. Le seul niveau absolument sûr : zéro rayonnement artificiel. Actuellement, la puissance des ondes artificielles est de 1'000'000'000'000'000'000 (10^{18}) de fois plus forte que le rayonnement naturel !

Quant à l'électricité des câbles et des appareils générant tous un champ électrique et un champ magnétique à proximité, il y aurait beaucoup à en dire. Déjà, si tous les appareils étaient systématiquement équipés de la terre (fiche à 3 broches), on réduirait avec peu de frais une partie de la pollution causée par l'électricité, pour le bien de tous. Et pourquoi ne pas installer des câbles blindés lors de toute nouvelle construction ou rénovation ?

3 CONTEXTE

3.1. Une dissimulation historique

Qui entend parler de « l'électrohypersensibilité » pense spontanément qu'il s'agit d'une nouvelle maladie. Il n'en est rien. Et elle n'est pas l'unique conséquence des radiations.

Si l'électricité, avant même le déploiement des ondes radios, rendait malades les hommes qui l'expérimentaient au 19e siècle déjà, des études établissent dès les années 1940 la nocivité des ondes électromagnétiques artificielles, notamment des RF MO de faibles densités de puissance. L'OMS le sait depuis 1973 au moins, la Confédération ne l'ignorait pas. Les effets nocifs étaient connus et documentés **avant** l'avènement de la téléphonie mobile. La prolifération exponentielle des rayonnements de la téléphonie mobile depuis 30 ans et des technologies sans-fil a horriblement amplifié les symptômes et maladies. La catastrophe sanitaire qui en découle était tout à fait prévisible puisque les effets nocifs connus. L'argument « On ne savait pas. » ne tient pas la route.

Les industries cherchent naturellement à faire du profit et ne connaissent aucune limite. Même si intégrité, honnêteté et respect ne leur sont pas interdits... C'est donc au législateur de fixer un cadre sérieux et solide. Hélas ! l'histoire se répète inlassablement : amiante, nucléaire, tabac, mercure, plomb, pesticides, glyphosate, parabène, aluminium, bisphénol… !

Les industries des télécommunications usent et abusent encore et toujours des mêmes tactiques, comme pour le tabac à l'époque : Acheter des scientifiques, médecins et « experts ». Publier des contre-études pseudoscientifiques. Décrédibiliser la recherche indépendante, les chercheurs et les résultats. Acheter des politiciens, une corruption au nom politiquement correct de lobbyisme. Semer le doute. Gagner du temps par des techniques dilatoires pour s'assurer des profits en affirmant qu'il faut plus de recherche, encore plus de recherche, toujours plus de recherche. Ridiculiser les personnes lésées. Pour comprendre ce phénomène commun aux industries, visionner les documentaires *Ondes, sciences et manigances* (page 36) et *La fabrique de l'ignorance* (page 35). L'industrie n'a jamais pu prouver l'innocuité des RF MO. Et pour cause !

Dans son édition de juillet 2006, la revue indépendante *Microwave News* titrait « *"Radiation Research" and The Cult of Negative Results* » (« *Radiation Research* » et la secte des résultats négatifs). L'auteur s'était intéressé à ce journal scientifique qui publiait quasiment uniquement des études ne trouvant aucune nocivité des RF MO. Il démontra que les financements des études ne trouvant rien provenaient de l'industrie et de l'armée américaine, pour un total de plus de 75 %. De plus, une étude défaillante pouvait quand même être publiée si revue par des pairs favorables à l'industrie. Il soulignait aussi que les études démontrant des effets nocifs étaient dénigrées, et leurs auteurs attaqués.

- https://microwavenews.com/news-center/%E2%80%9Cradiation-research%E2%80%9D-and-cult-negative-results

Lors de divers procès, des tribunaux ont également relevé le problème de conflits d'intérêts et les conclusions douteuses des études menées par des experts financés par l'industrie ou consultants pour celle-ci.

3.2. Principe de précaution

Les gouvernements nous laissent entendre que l'on suit un principe de « précaution ». La précaution voudrait que l'on s'abstienne d'utiliser des techniques dangereuses dans l'incertitude, pas de les déployer de manière exponentielle. On peut constater que, dans la pratique, le principe de précaution n'a jamais été respecté parce que les effets toxiques étaient connus et qu'il ne

pouvait y avoir d'incertitude. Ce que les gouvernements et industries nomment « principe de précaution » masque plutôt un principe d'**imprudence** imposé à la population. Cette expérimentation à large échelle sur personne non consentante implique même une violation du Code de Nuremberg. En effet, combien auraient donné leur consentement à être irradiés en permanence si on leur avait communiqué honnêtement les conséquences ?

La déclaration écrite au Conseil des droits de l'homme à l'ONU en 2019 par *The Planetary Association for Clean Energy, Inc.* est sans équivoque :

(Traduction non officielle) « […] L'impact des technologies de télécommunication sans-fil sur l'homme et son environnement n'a jamais été testé avant le déploiement mondial de chaque nouvelle génération. Les adultes et leurs enfants ont été utilisés comme cobayes sans jamais être informés, ni leur consentement demandé. Au contraire, le public a été activement induit en erreur. [...] » (cf. page 38)

Des fréquences différentes peuvent provoquer des effets différents. Si la nocivité des RF MO pulsées était déjà bien documentée dans les milieux militaires et industriels, on n'avait jamais irradié la planète entière et tous ses habitants jour et nuit avant le déploiement de la téléphonie mobile et du sans-fil avec en plus une superposition successive de fréquences modulées et pulsées variées.

D'ailleurs, aucun test sanitaire ne fut effectué avant la mise sur le marché d'appareils émettant des fréquences Wi-Fi. On en a installé dans les hôpitaux, les EMS, les écoles, les lieux publics, partout. Dans les écoles, au frais des contribuables, dont des parents laissés dans l'ignorance que le Wi-Fi altère la santé de leurs enfants. En vérité, des études honnêtes sur les fréquences spécifiques du Wi-Fi n'auraient pu que confirmer leur nocivité. C'est donc en toute connaissance de cause que ces gadgets ont été mis sur le marché et installés en plus dans des lieux où se regroupent ou séjournent les personnes les plus vulnérables de la société.

On ne peut maintenant plus nier que les normes ne protègent en rien la population. Si elles étaient vraiment efficaces et respectaient le principe de précaution, les RF MO ne rendraient personne malade. Or, on constate nettement le contraire.

3.3. Origine des normes

Les « normes » ne sont volontairement pas basées sur la science. Elles découlent d'une décision militaro-industrielle qui l'a « légitimée » en créant, en 1992, une organisation non gouvernementale (ONG) en Allemagne, pompeusement autoproclamée *International Commission On Non-Ionizing Radiation Protection* (ICNIRP). Bien que le nom de cette organisation contienne le terme « protection », que l'on ne s'y trompe pas : il ne s'agit en rien de protéger les personnes, seuls les intérêts économiques et militaires primaient et priment encore sur la santé et la nature.

De nombreux scientifiques indépendants dénoncent l'ONG ICNIRP : conflits d'intérêts, opacité, pseudoscience et non-prise en compte des effets biologiques avérés, par exemple :

- *ICNIRP : Conflits d'intérêts, Capture réglementaire et 5G*, rapport des députés européens Klaus Buchner et Michèle Rivasi, 19.06.2020

    - https://www.michele-rivasi.eu/a-la-une/icnirp-conflits-dinterets-5g-et-capture-reglementaire
- *Les mensonges doivent cesser. Démantelez l'ICNIRP - Les faits comptent, maintenant plus que jamais* (*The Lies Must Stop Disband ICNIRP. Facts Matter, Now More Than Ever),* Louis Slesin, *Microwave News*, 09.04.2020
    - https://microwavenews.com/news-center/time-clean-house
    - traduction française : https://electrosensible.info/2020/04/20/icnirp-a-quand-le-demantelement

L'ICNIRP se base invariablement sur des tests effectués pendant 6 minutes avec le téléphone portable positionné de plusieurs millimètres à plusieurs centimètres de la tête - qui téléphone ainsi sans coller le portable à l'oreille ? On prend un mannequin en plastique appelé SAM (*Specific Anthropomorphic Mannequin*) rempli d'un liquide censé représenter les tissus vivants complexes. On observe si sa tête chauffe d'un degré pendant 6 minutes. Les dimensions de la tête sont celles d'un homme grand et bien bâti qui ne représente ni les enfants, ni les femmes, ni beaucoup d'hommes. Et les ondes pénètrent plus profondément dans la tête des enfants. Voilà comment les tests sont véritablement menés ! Sur le seul effet thermique, c'est-à-dire l'échauffement de ce liquide. Sans aucun autre appareil rayonnant en même temps. L'ICNIRP nie systématiquement la nocivité de l'exposition chronique. En 6 minutes elle ne trouvera évidemment jamais d'effets à long terme.

- **Téléphonez-vous seulement 6 minutes consécutives et par jour ?**
- **Tenez-vous votre téléphone portable à 2 cm de votre oreille ?**
- **Allumez-vous votre Wi-Fi seulement pendant 6 minutes ?**
- **N'utilisez-vous vraiment qu'un seul appareil connecté à la fois ?**

Vous voyez bien que ces tests absurdes ne se passent qu'en laboratoire aux antipodes de la réalité des foyers :

- Wi-Fi allumé jour et nuit, émetteur dans le séjour, parfois dans les chambres, parfois répéteurs dans plusieurs pièces
- smartphones ou téléphones DECT sur les tables de nuit
- ordinateurs portables ou tablettes connectées sur les genoux des petits enfants et des femmes enceintes
- multiplication des appareils de toutes sortes dans les logements (claviers, souris, consoles de jeux, écouteurs et haut-parleurs Bluetooth, smartphones, télévisions, systèmes d'alarme sans-fil, domotique, etc.)
- appareils auditifs ou montres connectées portées toute la journée jour après jour
- compteur connecté d'électricité, eau, gaz
- appareils des voisins
- antennes-relais dans le quartier

et aux antipodes de la réalité dans les commerces, bureaux et *open spaces* :

- Wi-Fi
- smartphones, tablettes
- ordinateurs, claviers, souris, divers appareils Bluetooth

- casques et téléphones sans-fil DECT
- imprimantes Wi-Fi
- terminaux de paiements pour cartes bancaires
- domotique
- appareils des voisins
- antennes-relais dans le quartier

un dense brouillard électromagnétique invisible en permanence.

Les tests de provocation, dont on peut se poser la question éthique, pour lesquels on recrute des gens pour les soumettre à des rayonnements et qui concluent à l'absence d'effets si le sujet ne ressent rien immédiatement, n'ont d'autre but que de donner des arguments aux industries. Ils occultent eux aussi totalement les effets biologiques non ressentis, ceux survenant après l'exposition, ainsi que l'effet cumulatif. Ils ne prennent pas en compte la somme des heures, jours et années d'utilisation, ni les cumuls de sources et d'intensité des rayonnements, y compris les champs magnétiques et électriques émis par les installations et appareils électriques, soit l'**exposition chronique**. Cela est tout sauf *scientifique*.

Rien n'obligeait les pays à suivre les lignes « directrices » de la sulfureuse ICNIRP. Alors, pourquoi le font-ils ? Qu'un pays dit souverain s'inféode volontairement à ce club privé allemand obscur sans légitimité, laisse pantois. Il préjudicie ainsi à sa propre population, ce qui est totalement aberrant.

Le Projet International CEM *(The International EMF Project)* de l'OMS a quant à lui été constitué en 1996 par Michael Repacholi, alors président de l'ICNIRP. Michael Repacholi était consultant payé par les industries des télécommunications et a toujours œuvré avec un zèle infatigable dans leur intérêt. Ce projet n'est en fait que l'infiltration de l'ICNIRP dans l'OMS. D'ailleurs, une ingénieure en électricité sans formation médicale, Emilie van Deventer, le dirige.

En 2002, la directrice générale de l'OMS avouait qu'elle ne possédait pas de téléphone portable et qu'elle en interdisait l'utilisation dans son bureau. (*OMS : la Directrice Générale - Gro Harlem Brundtland - est hypersensible aux ondes GSM*, Robin des Toits, juillet 2002)

- https://www.robindestoits.org/OMS-la-Directrice-Generale-Gro-Harlem-Brundtland-est-hypersensible-aux-ondes-GSM_a151.html

En 2018, une employée de l'ONU interpellait le secrétaire général, A. Guterres, pour lui demander de faire désinstaller les émetteurs Wi-Fi et amplificateurs pour téléphonie dans les bâtiments en métal de l'ONU à Vienne, qui depuis leur installation en 2015 rendaient une partie du personnel malade. Elle cita aussi l'*Appel International pour l'arrêt de la 5G sur Terre et dans l'espace* et soulignait la capacité des antennes 5G d'irradier dans les mêmes puissances que les armes à énergie dirigée, et le fait que l'extrême dangerosité des ondes était largement documentée depuis 1932. La réaction surréaliste du secrétaire général, physicien et ingénieur en électronique formé en télécommunication : il a prétendu être ignorant du sujet et non conscient du danger, disant, avec un rire railleur, être désormais inquiet, et qu'il allait en parler avec l'OMS … Cette intervention a été filmée et rendue publique. Cette demande n'eut aucune suite. *(Video: 5G Is War*

on Humanity. Towards An Unspoken Global Health Catastrophe? C. Edwards, *Global Research*, 15.02.2019)

- https://www.globalresearch.ca/video-5g-is-war-on-humanity-towards-an-unspoken-global-health-catastrophe-claire-edwards/5668695

Pourtant, une autre agence de l'OMS, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui semble plus indépendante, avait classé en 2011 déjà les radiofréquences dans le groupe 2B cancérogène possible. Des scientifiques appellent, depuis les études de 2018 démontrant des preuves évidentes de tumeurs chez l'animal, à les reclasser dans le groupe 1 cancérogène certain. La position ambiguë de l'OMS apparaît en totale contradiction avec le CIRC et avec le rapport de 1974 de la même… OMS. L'arrivée de la téléphonie mobile et de Michael Repacholi a provoqué un revirement magique de l'OMS. Dangereuses avérées depuis des années, les RF MO le devenaient miraculeusement beaucoup moins !

De fait, l'OMS, gangrenée par la corruption et les conflits d'intérêts, n'est plus fiable. Un de ses plus importants pourvoyeurs de fonds est la Fondation Bill & Melinda Gates, qui investit notamment dans l'industrie du sans-fil, des biopuces et micropuces connectées, du passeport numérique, dans la *Better Than Cash Alliance* (suppression de la monnaie physique au nom du « développement durable »…), en plus des OGM, de la nourriture synthétique, de la « viande artificielle », des pesticides, de l'armement, des vaccins. Du pur *business* lucratif sous un vernis de philanthropie. (cf. *L'art de la fausse générosité – La fondation Bill et Melinda Gates, récit d'investigation,* Lionel Astruc, éd. Actes Sud, 2019).

Un expert en rayonnements a mesuré le siège social d'Ericsson en Suède : rayonnement bien plus faible que dans les quartiers résidentiels. Il a également mesuré l'intérieur du siège de l'OMS à Genève : valeurs très faibles, correspondant aux recommandations de la résolution n° 1815 du Conseil de l'Europe de 2011. (*Ajout d'antennes : des familles entières incommodées*, Mona Nilsson, La Maison du 21e siècle, 22.05.2020)

- https://maisonsaine.ca/sante-et-securite/electrosmog/ajout-d-antennes-des-familles-entieres-incommodees.html

Alors, Mesdames et Messieurs d'Ericsson et de l'OMS, pourquoi ce que vous jugez assez bon pour les autres ne l'est-il pas pour vous ?

3.4. Le cas de la Suisse

On entend souvent dire qu'en Suisse les normes sont 10 fois plus sévères qu'ailleurs. Discours trompeur ! Les valeurs d'émission des stations de base (antennes) suivent celles dictées par l'ICNIRP, soit jusqu'à 61 Volts par mètre (V/m). Dans l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) est indiquée la notion de valeur d'immission, soit le rayonnement reçu en un point donné. Cette valeur d'immission peut s'élever au maximum à 6 V/m et concerne uniquement des endroits définis comme lieux d'utilisation sensible (LUS) : habitations, écoles, hôpitaux. Cette division par 10 (sur les 6 minutes de l'ICNIRP) n'est pas basée sur la science. Dans tous les autres lieux et à l'extérieur dans les rues et les parcs, les normes pseudoscientifiques de l'ICNIRP s'appliquent. Encore une fois, on constate la manipulation du langage : le leurre du terme « protection ».

Par exemple, des émetteurs se trouvent cachés sous de fausses grilles d'égouts dans les rues des villes comme Berne et Lausanne où des passants ont mesuré des valeurs bien plus fortes que les 6 V/m définies pour les LUS. Ainsi, les enfants, femmes enceintes, personnes âgées et toute personne marchant ou s'arrêtant sur ces grilles sont fortement irradiés.

Et que dire de certaines professions, comme les routiers bombardés jour après jour, des heures durant, par les puissants signaux des émetteurs le long des autoroutes ? Ces lieux, considérés comme des lieux d'utilisation momentanée, ne le sont pas pour eux.

En outre, les LUS et les valeurs d'immission ne concernent que les antennes des opérateurs. Tous les appareils domestiques utilisés dans les habitations et dans les commerces, y compris les smartphones communiquant... avec les antennes, ne sont pas pris en compte et irradient jusqu'à des valeurs folles.

Enfin, **selon la science indépendante et sans conflit d'intérêts, une exposition chronique à 6 V/m est déjà fortement significative : 30 fois trop forte pour la journée, 100 fois trop forte pour la nuit, 300 fois trop forte pour les groupes sensibles (enfants, personnes âgées, femmes enceintes, malades, personnes intolérantes aux ondes électromagnétiques) et jusqu'à 3'000 fois trop forte pour des personnes avec une intolérance sévère aux rayonnements.** (cf. *Science-based International Guidelines on Non-Ionising Radiation IGNIR* : https://ignir.org)

De 2 à 6 V/m environ (1,5-10 µW/cm^2), la puissance utilisée par les Soviétiques pendant la guerre froide pour irradier l'ambassade américaine de Moscou avec des fréquences (2.5 à 4 GHz) proches du Wi-Fi actuel. L'affaire fut découverte dans les années 1970. Le gouvernement américain, au courant depuis 1963, n'a délibérément pas protégé son personnel. Conséquences : malaises, maux de tête, troubles cardiaques et nerveux, fausses couches, leucémies, cancers (décès), chromosomes anormaux. (*De l'irradiation de l'ambassade américaine de Moscou à la 5G : les mêmes mensonges*, La Maison du 21e siècle, André Fauteux, 10.06.2020)

- https://maisonsaine.ca/sante-et-securite/electrosmog/de-l-irradiation-de-l-ambassade-americaine-de-moscou-a-la-5g-les-memes-mensonges.html

6 V/m, la valeur que l'ORNI estime protectrice dans les lieux de vie et de travail… Et les opérateurs mettent la pression pour la relever à 20 V/m en lorgnant vers les 61 V/m de l'ICNIRP. La vie aura peut-être bien disparu avant qu'ils n'y parviennent ! De fait, ils y sont partiellement arrivés avec les facteurs de réduction pour les antennes adaptatives 5G.

- https://www.stop5g.ch/5g-facteur-de-reduction

Ces valeurs « 10 fois plus sévères» n'ont aucunement empêché l'explosion et l'expansion de l'« électrohypersensibilité », ni une augmentation exponentielle de troubles et maladies.

Comme on le comprend à la lecture de l'art. 4 *Limitation préventive des émissions* de l'ORNI, **la santé n'est pas prise en compte** :

« […] l'autorité fixe les limitations d'émissions **dans la mesure que permettent l'état de la technique et les conditions d'exploitation, et pour autant que cela soit économiquement supportable.** »

De plus, la Suisse compte le réseau ferroviaire parmi les plus denses du monde. Des centaines de milliers de personnes vivent à proximité ou le long des voies de chemin de fer. Ces lignes émettent des champs magnétiques d'extrêmement basses fréquences qui causent des pathologies à long terme.

- http://www.pierredubochet.ch/ligne-cff,-risques.html

Dans la pratique, les Suisses ne sont donc pas mieux protégés que les habitants des pays voisins. Au vu de l'intense densification du sans-fil, ils le sont même probablement moins.

Et au-delà des preuves scientifiques, il y a la **réalité du terrain.** On peut interpréter ou instrumentaliser la science à l'envi, affirmer que les études ont des « faiblesses méthodologiques », écarter celles qui dérangent. **La réalité du terrain, elle, ne ment jamais**. La vie ne se déroule pas dans des laboratoires ! L'expérience du réel surpasse toutes les théories et suppositions. **Et quand la réalité devient si visible, si tangible, si évidente, on n'arrive plus à la cacher.**

C'était prévisible, mais rien n'a été entrepris par les gouvernements pour l'éviter, au contraire, l'idéologie du sans-fil s'accélère dans une fuite en avant déraisonnable et irresponsable, un entêtement aussi contre-productif que nuisible et carrément criminel.

3.4.1. OFSP, OFEV

Aux personnes prenant la peine d'écrire leur préoccupation à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) au sujet des RF MO, ce dernier répond en bottant en touche ou complètement à côté. Ainsi, cette déclaration surprenante d'avoir « mis en place une réglementation concernant les produits présentant des risques élevés avec lesquels une part significative de la population est en contact au quotidien. [...] pointeurs laser, solariums, traitements esthétiques... » à un citoyen qui écrivait sur les rayonnements non ionisants et particulièrement la surexposition chronique aux radiofréquences micro-ondes ! Et qui est soumis 24h/24 à des lasers, solariums et traitements esthétiques comme il en est pour les RF MO ?

Il publie en outre des fiches étonnantes sur les divers appareils irradiants.

- **En 2003**, il indiquait : « Les effets sanitaires du rayonnement des portables ne sont pas encore suffisamment connus. » (*Réduction du rayonnement émis par les téléphones portables*, Radioprotection, bulletin 51, 15.12.2003)
- **En 2007**, il écrivait : « Les répercussions à long terme et les effets non thermiques des rayonnements inférieurs à la valeur limite émanant des téléphones portables font actuellement l'objet d'études à l'échelle internationale. [...] Des mesures appropriées permettent de lutter contre les incertitudes concernant les effets à long terme sur la santé, l'utilisation d'appareils de plus en plus puissants ainsi que les technologies s'utilisant tout

près du corps » (*Risques potentiels des réseaux sans-fil : le rayonnement des appareils WLAN et Bluetooth*, bulletin 14, 02.04.2007)

- **En 2015**, il précisait sur son site Internet sous la rubrique Wi-Fi : « Ne mettre en marche le réseau WLAN [Wi-Fi] que lorsque l'on en a réellement besoin. » (page WLAN, consultée le 04.02.2015)
- **En 2016**, sur sa fiche pour le babyphone, il se contredit : « […] il n'y a pas lieu de craindre un quelconque risque lié au rayonnement, mais il est cependant judicieux de faire en sorte que l'enfant y soit aussi peu exposé que possible. » (Fiche *Interphone bébé babyphone*, 25.10.2016)

  Pourquoi, s'il n'y a aucun risque selon lui ?
- **En 2019**, il ose affirmer : « Aucune mesure de protection contre le rayonnement électromagnétique WLAN n'est donc requise pour les différents groupes de population. » (Fiche *WLAN*, 09.08.2019)

  Pourtant, l'Académie européenne de médecine environnementale (EUROPAEM) classe le Wi-Fi dans les radiofréquences les plus nocives dans son document publié en 2016 !
- **En 2019**, pour le smartphone, il fabule : « Il subsiste des incertitudes quant aux effets sur la santé d'une exposition prolongée au rayonnement à haute fréquence émis par les téléphones mobiles ; une exposition de courte durée ne présente quant à elle aucun risque. » Conseil donné par l'OFSP : « Utilisez des écouteurs ou un kit mains libres Bluetooth à faible rayonnement (classe de puissance 2 ou 3) afin de réduire l'exposition au niveau de la tête. » (Fiche *Téléphones mobiles et smartphones*, 09.07.2019).

  Le kit mains libres Bluetooth pulse dans l'oreille, très proche du cerveau. Celui des enfants encore en développement est particulièrement vulnérable.
- **En 2020**, il répète encore comme une perruche en réponse à une lettre d'un citoyen que « de nombreuses incertitudes subsistent ».

Incertitudes, incertitudes, incertitudes… son disque est rayé ! En 17 ans, le discours a peu changé. Pourtant, pendant ce temps :

- **En 2004**, Swisscom reconnaissait dans un brevet des « dommages au matériel génétique » et « un risque accru de cancer » (WO 2004/075583 A1).
- **En 2011**, le Conseil de l'Europe signait la Résolution n° 1815, que la Suisse a aussi signée, demandant de ramener l'exposition en intérieur à 0.2 V/m.
- **En 2012** sortait le rapport BioInitiative compilant 1'800 études démontrant les effets biologiques des RF MO.
- **En 2016** éclatait le scandale du Phonegate.
- **En 2016** toujours, l'Académie européenne de médecine environnementale publiait ses lignes directrices revues par des pairs.
- **En 2018** étaient publiées les études du NTP et de l'Institut Ramazzini qui concluaient à des preuves évidentes de cancers.
- **En 2018** encore, le Pr Martin Pall publiait dans la revue *Environmental Research* « Le Wi-Fi est une menace importante pour la santé humaine ».
- **En 2020**, BioInitiative publiait les nouveaux résultats démontrant qu'une grande majorité des études montrent des effets biologiques.

- **De 2002 à 2020** se succédaient appels, déclarations, résolutions internationales.

En outre, les données sur les effets de longue durée sur plusieurs années ne manquaient pas. Les Russes les avaient bien étudiés et documentés dans les **années 1970** déjà dans le cadre professionnel. Ainsi, les femmes enceintes ne pouvaient pas travailler avec les radiofréquences, et les ouvriers devaient passer un examen médical auprès d'un professionnel de la santé au travail au moins une fois par année. S'ils ressentaient des troubles, ils étaient mutés à d'autres postes sans rayonnement (cf. études, page 32). Les valeurs limites en Russie restent d'ailleurs plus strictes qu'en Occident et prennent en compte les effets biologiques, c'est-à-dire non thermiques.

L'OMS avait quant à elle publié un document **en 1974** sur les effets biologiques et les dangers sanitaires du rayonnement micro-ondes.

De plus, les fonctionnaires connaissaient depuis longtemps les effets délétères de l'émetteur radio à ondes courtes de Schwarzenburg dans le canton de Berne, qui a rendu les habitants de la région malades pendant des années. Il a fallu 15 ans pour que la décision soit enfin prise de l'arrêter, **en 1998**.

De leur côté, les médecins en faveur de l'environnement, qui reçoivent des patients en consultation, **demandent et redemandent depuis 20 ans une baisse des valeurs limites** en Suisse. Les sociétés d'assurance, quant à elles, ne couvrent pas le risque des champs électromagnétiques depuis **2003**, au même titre que le rayonnement ionisant (nucléaire).

Les minorations des risques par l'OFSP contredisent à la fois les preuves établies depuis des décennies, des études toujours plus nombreuses liant les RF MO aux problèmes de santé, les avis de la communauté scientifique internationale indépendante et la réalité irréfutable du terrain. On serait pourtant en droit d'attendre une prévention véritable de la part d'un organisme national chargé de santé publique financé par le contribuable.

Quant à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), il chapeaute BERENIS, groupe consultatif évaluant les normes suisses, dirigé par Martin Röösli. Le **7 janvier 2020**, le Professeur Lennart Hardell, oncologue et chercheur, envoyait une lettre cosignée par 22 experts à la Présidente de la Confédération d'alors, Mme Simonetta Sommaruga, lui faisant part des conflits d'intérêts de M. Röösli et de sa mauvaise interprétation de la science. Ce dernier ne peut effectivement siéger à la fois à BERENIS et à l'ICNIRP en toute indépendance. En septembre 2023, M. Röösli dirigeait toujours BERENIS et siégeait toujours à l'ICNIRP… En juillet 2022, *Microwave News* publiait un article au vitriol sur la science corrompue et mensongère et les méthodes de fabrication du doute du directeur de BERENIS : *The Odious Smell of Truth* (L'odeur nauséabonde de la vérité) :

- https://microwavenews.com/news-center/odious-smell-truth

Dans son infolettre de janvier 2021, BERENIS a quand même timidement admis que « l'exposition aux CEM [champs électromagnétiques], même à faible dose, peut entraîner une rupture de l'équilibre oxydatif. » Pourtant, quelques jours plus tard, le 23 février 2021, l'OFEV publiait son « aide à l'exécution », concrètement une méthode artificielle de calcul élaborée aux fins

de transgresser les limites sans changer la législation, permettant aux opérateurs de téléphonie mobile de nous irradier et polluer jusqu'à 10 fois plus qu'actuellement, en violation de la Loi sur la Protection de l'Environnement qui stipule (art. 14) :

> *Les valeurs limites d'immissions des pollutions atmosphériques sont fixées de manière que, selon l'état de la science et l'expérience, les immissions inférieures à ces valeurs:*
>
> *a. ne menacent pas les hommes, les animaux et les plantes, leurs biocénoses et leurs biotopes;*
>
> *b. ne gênent pas de manière sensible la population dans son bien-être ;*

En **2004** déjà, dans une enquête réalisée par l'OFEV, 5 % de Suisses disaient souffrir des ondes de la téléphonie mobile. Les immissions inférieures à celles décrétées par l'ORNI gênaient déjà la population de manière sensible dans son bien-être.

De plus, la Constitution est explicite (art. 10) :

> *2 Tout être humain a droit à la liberté personnelle, notamment à l'intégrité physique et psychique et à la liberté de mouvement.*
>
> *3 La torture et tout autre traitement ou peine cruels, inhumains ou dégradants sont interdits.*

Pendant son mandat au conseil fédéral en tant que chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, M. Leuenberger n'ignorait déjà rien, **en 1997**, des effets nocifs des RF MO puisqu'il avait blindé sa résidence puis déménagé 2 ans plus tard de son appartement de fonction à cause des antennes voisines. (*Le Président du Conseil Fédéral Suisse abandonne son logement car il est fortement pollué par des champs électromagnétiques*, Robin des Toits, 2000).

- https://www.robindestoits.org/Le-President-du-Conseil-Federal-Suisse-abandonne-son-logement-car-il-est-fortement-pollue-par-des-champs_a214.html

Qu'a-t-il fait pour protéger la population ? Rien, au contraire, il n'a pas voulu entendre parler de durcir les valeurs limites.

En 2020, Swisscom a étonnamment retiré un projet d'implantation d'antenne, fait rare. On apprend qu'un conseiller fédéral y avait fait opposition en 2018 argumentant notamment : « **Atteintes à la santé » : « Le débat et les arguments sont connus. Les ondes électromagnétiques d'origine technologique, en particulier celles émanant de la téléphonie mobile, ont des effets délétères sur la santé humaine et animale. […]. Il est à relever que les développements futurs pourraient corriger à la hausse les valeurs d'émission.** » M. Berset était chef du Département fédéral de l'intérieur dont dépend justement l'OFSP. Nonobstant le fait qu'il savait que les puissances allaient être augmentées, chacun peut apprécier l'inégalité de traitements entre un conseiller fédéral et les autres citoyens. Particulièrement répugnant quand il s'agit du chef de la santé, sachant que venant des citoyens, l'argument sanitaire, pourtant irréfutable, est systématiquement refusé… On constate aussi une fois de plus que conseillers et administrations fédérales sont en possession des preuves de la nocivité des RF MO, mais que, depuis près 30 ans, ils se soucient de protéger les intérêts des industries plutôt que ceux de la population, trahissant leur mission. Ce conseiller fédéral, qui a prêté serment de servir les Suisses, qu'a-t-il fait pour protéger la population ? Rien. A l'instar de M. Leuenberger, il s'est

préservé lui-même, en laissant, avec une indifférence révoltante, ses concitoyens souffrir et être déboutés opposition après opposition.

- https://www.antennes-partout.ch/

Swisscom compte ses bénéfices en milliards de francs, dont il reverse des dividendes à la Confédération, propriétaire de l'entreprise à hauteur de 51 %… Ceci explique peut-être cela.

Aux Etats-Unis, deux poursuites judiciaires historiques ont été engagées contre la Commission fédérale des communications (FCC). L'une par l'association de protection de la santé des enfants *Children's Health Defense* (CHD), et l'autre par la fondation pour la santé environnementale *Environmental Health Trust* et l'association des consommateurs pour des téléphones portables sûrs *Consumers for Safe Cell Phones*. La FCC nie toujours avec aplomb les effets de la téléphonie mobile et déclare qu'il n'est pas nécessaire de revoir des valeurs pourtant complètement dépassées, en ignorant les preuves de maladies et sans apporter une seule preuve scientifique. Les plaignants ont déposé **11'000 pages de preuves scientifiques et humaines** ! Et, selon CHD « ce n'est que la partie visible de l'iceberg. » (*11'000 Pages of Evidence Filed in Landmark 5G Case Against the FCC, Hearing Set for Jan. 25, The Defender*, 21.01.2021. Avec les liens de téléchargement des pièces, 27 dossiers d'env. 500 pages chacun.)

- https://childrenshealthdefense.org/defender/landmark-5g-case-against-fcc-hearing-set-jan-25

Le 13 août 2021, la Cour d'appel du district de Columbia leur donnait raison :

« Nous accueillons les requêtes en partie et renvoyons à la Commission [FCC]. La Commission n'a pas fourni d'explication motivée pour justifier sa décision selon laquelle ses lignes directrices protègent adéquatement contre les effets nocifs non liés au cancer de l'exposition aux rayonnements de radiofréquence. [...]

Elle doit, en particulier, fournir une explication motivée de sa décision de conserver ses procédures de tests pour déterminer si les téléphones cellulaires et autres appareils électroniques portables sont conformes à ses lignes directrices, aborder les impacts des rayonnements RF sur les enfants, les conséquences pour la santé d'une exposition à long terme aux rayonnements RF, l'omniprésence des appareils sans-fil et d'autres développements technologiques survenus depuis la dernière mise à jour des lignes directrices de la Commission, et aborder les impacts des rayonnements RF sur l'environnement. » (N° 20-1025 et n° 20-1138)

- https://www.cadc.uscourts.gov/internet/opinions.nsf/FB976465BF00F8BD85258730004EFDF7/$file/20-1025-1910111.pdf

En fait d'incertitudes, la seule incertitude qui demeure, c'est combien de temps encore le conseil fédéral, l'OFSP et l'OFEV vont pouvoir, sans répercussion et en toute impunité, continuer de tromper sciemment la population sur les effets délétères des RF MO. Car il est indéniable que leur attitude ne peut découler de l'ignorance. Elle ressemble furieusement à de la complicité. Avec les mêmes techniques que les industries : écarter les études indépendantes qui démontrent les effets nocifs, minorer les dangers, nier l'évidence, entretenir le doute et gagner du temps. En ayant l'hypocrite insolence de clamer (ne manquent plus que les trémolos dans la voix) : « La santé des Suisses nous tient à cœur. »

On l'a compris, on ne peut pas compter sur eux. Il va falloir compter sur nous-mêmes.

3.5. Employés lésés (reconnaissance par des tribunaux)

Plusieurs tribunaux dans différents pays ont rendu des jugements reconnaissant le lien entre radiofréquences et maladies, notamment dans le cadre du travail ou en établissement scolaire. Ils ont également souligné les conflits d'intérêts dans les études financées par l'industrie, menées par des consultants pour celle-ci, ou par des membres de l'ICNIRP.

Le **24.05.2011**, le Tribunal des affaires sociales de Madrid (Espagne) reconnaît l'**incapacité totale de travail d'un professeur en raison de la maladie des micro-ondes**. (electrosensible.org, 24.05.2011)

- https://www.electrosensible.org/b2/index.php/ehs-reconnaissance/reconnaissance_ehs_espagne-1

Le **12.10.2012**, la Cour suprême de cassation italienne confirme la décision de la Cour civile d'appel de Brescia : l'Institut national d'assurance contre les accidents de travail (INAIL) doit indemniser à hauteur de 80 % l'incapacité de travail de l'employé qui a souffert d'une **tumeur bénigne du nerf acoustique** (neurinome de l'acoustique) survenue **à la suite d'une utilisation intense pendant des années de téléphones mobiles pour le travail**. (R.G.N. 11864/2010)

Le jugement de 2009 de la Cour civile d'appel de Brescia soulignait l'écart entre le faible niveau de preuve de risques trouvés par les études fiancées par l'industrie et les preuves les plus élevées de risques trouvés par les études indépendantes. Elle a **considéré que les études financées par les industries étaient biaisées** et s'est appuyée sur les études d'experts indépendants. (22.2009 n° 614) (PDF)

- http://icems.eu/docs/Sentenza_integrale_n17438_13577519.pdf?f=/c/a/2009/12/15/MNHJ1B49KH.DTL
- http://icems.eu/docs/ICEMS_Position_paper.pdf?f=/c/a/2009/12/15/MNHJ1B49KH.DTL

Le **28.02.2013**, le Tribunal administratif d'appel d'Australie reconnaît l'**aggravation de la maladie des micro-ondes dans le cadre du travail**, lorsque l'employeur a obligé son employé à utiliser divers appareils électroniques. ([2013] AATA 105 ; 2011/0031, 2011/5355 & 2012/2826)

- http://www8.austlii.edu.au/cgi-bin/viewdoc/au/cases/cth/AATA/2013/105.html

PDF en français (Collectif des Electrosensibles de France, 28.02.2013) :

- https://www.electrosensible.org/documents/reconnaissance/Traduction%20Jugement%20Australien%20McDonald%20and%20Comcare%20[2013]%20AATA%20105%20(28%20February%202013).pdf

Le **10.04.2014**, la Cour suprême d'appel de Schleswig-Holstein (Allemagne) reconnaît la **maladie des micro-ondes d'un employé ayant travaillé avec les radars militaires**. (BVerwG 2 B 36.13)

- https://www.bverwg.de/100414B2B36.13.0

Le **06.07.2016**, la Haute Cour de justice de Madrid (Espagne) **reconnaît « l'électrosensibilité » comme cause d'incapacité permanente totale pour l'exercice de sa profession d'un ingénieur en télécommunications qui souffre du « syndrome d'électrosensibilité** (EHS) »,

qui l'empêche de travailler dans des environnements avec des champs électromagnétiques. Le juge a décidé qu'il avait droit à une indemnité. (588/2016) (*Noticias Juridicas, Jurisprudencia*, Patricia Esteban, 03.08.2016)

- https://noticias.juridicas.com/actualidad/jurisprudencia/11248-una-sentencia-considera-por-primera-vez-la-amp;quot;electrosensibilidadamp;quot;-como-causa-de-incapacidad-permanente-total/

En **avril 2017**, la Cour de Florence (Italie) ordonnait à l'INAIL de verser une **rente d'invalidité à un employé de la vente qui avait développé un neurinome de l'acoustique**. La Cour a reconnu le lien causal entre l'utilisation du téléphone portable et la maladie.

- https://childrenshealthdefense.org/news/six-italian-courts-have-ruled-that-cell-phones-cause-brain-tumors/

Le **27.09.2018**, le Tribunal des affaires de sécurité sociale de Versailles (France) **reconnaît la maladie des micro-ondes**. Un employé qui avait un diagnostic d' « électro-hypersensibilité » a été victime d'un malaise dans le cadre de son travail. La Cour a admis le lien de cause à effet de son exposition aux RF MO et de son malaise, parce qu'il avait été forcé de continuer de travailler dans un environnement inadapté. L'employeur n'avait en effet pas tenu compte de deux requêtes du médecin de lui permettre de travailler dans un environnement à faibles rayonnements ou de l'assigner à un autre poste avec moins d'exposition. La Cour a rejeté l'avis d'un expert qui suggérait que le patient souffrait d'un trouble psychiatrique et qu'aucune cause extérieure ne pouvait expliquer les symptômes (accélération du rythme cardiaque, vertiges). (15-00718/V) (PDF)

- https://www.actuel-direction-juridique.fr/sites/default/files/article-files/tass_versailles_28_septembre_2018.pdf

Le **17.01.2019**, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (France) **reconnaît le syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques comme maladie professionnelle**. Le technicien travaillait dans un laboratoire de chimie et était soumis à des rayonnements de hautes et basses fréquences, notamment d'un spectromètre de masse isotonique. Symptômes : faiblesse, acouphènes, problèmes digestifs, insomnies, troubles de la concentration, maux de tête. Les mesures effectuées avaient révélé des valeurs inférieures aux limites considérées « sûres » par l'Etat. (N° 1608265) (PDF)

- http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/content/download/153226/1551400/version/1/file/1608265.pdf

Le **30.01.2019**, la Cour de Monza (Italie) a **jugé que le neurinome de l'acoustique d'un employé d'un aéroport était causé par un téléphone mobile et un téléphone sans-fil DECT utilisés pendant plus de 10 ans pour son travail et qu'il s'agissait d'une maladie professionnelle**. L'employé se trouvait en effet en incapacité de travail. Les experts ont conclu que la tumeur était liée à l'exposition aux radiofréquences sur le lieu de travail et qu'elle avait diminué la santé mentale et physique de l'employé. (*Sentenza 56/2019 pubbl. il 13/03/2019 RG n. 1628/2016*) (PDF)

- https://www.bollettinoadapt.it/wp-content/uploads/2020/04/Tribunale-Monza-2019.pdf

Le **03.12.2019**, la Cour d'appel de Turin (Italie) a confirmé le jugement de la Cour d'Ivréa de 2017 **: le neurinome de l'acoustique d'un ancien employé de Telecom Italia était bien causé par son utilisation du téléphone mobile**. La Cour a estimé que les études fournies par la défense pour la plupart financées par les industries ou menées par des consultants de l'industrie ou des membres de l'ICNIRP ne sont pas aussi fiables que celles des chercheurs indépendants, car en conflits d'intérêts. L'INAIL a dû verser une rente d'invalidité. (904/2019, Romeo c. INAIL, Robin des Toits, 17.01.2020)

- https://www.robindestoits.org/Le-smartphone-provoque-le-cancer-pour-la-justice-italienne-capital-fr-17-01-2020_a2864.html

La Cour d'Ivréa avait reconnu dans son jugement du 30.03.2017 le lien entre usage du téléphone portable au travail et tumeur du cerveau. L'INAIL devait verser une rente d'invalidité à l'employé dont le nerf acoustique avait dû être enlevé, provoquant la perte de l'ouïe. (*Sentenza n. 96/2017 pubbl. il 30/03/2017 RG n. 452/2015*, ehtrust.org, 17.04.2021) (PDF)

- https://ehtrust.org/wp-content/uploads/Tribunale-Ordinario-di-Ivrea.pdf

Le **18.02.2021**, la Cour d'Appel de Californie (Etats-Unis) a **donné raison à une enseignante en reconnaissant son handicap physique provoqué par le rayonnement Wi-Fi dans l'école** et le manquement à l'obligation d'aménagement de la part de l'école. Dès l'activation du système Wi-Fi, l'enseignante a souffert de douleurs chroniques, maux de tête, nausées, démangeaisons, sensations de brûlures de la peau, problèmes d'oreille, essoufflement, inflammation, palpitations cardiaques, complications respiratoires, sensation de brouillard dans la tête, épuisement. Un médecin avait établi le diagnostic de maladie des micro-ondes. Pour la Cour, il s'agit bien d'un handicap physique, mais l'enseignante peut remplir l'essentiel des fonctions de son poste avec les aménagements nécessaires. L'employeur n'avait pas pris les dispositions pour en tenir compte. (N° B294240, Brown c. Los Angeles Unified School District))

- https://scholar.google.co.uk/scholar_case?case=3952106716981452997&q=Brown+v.+Los+Angeles+Unified+School+District&hl=en&as_sdt=2006&as_vis=1

Le **18.07.2022**, la Chambre d'appel du tribunal administratif du comté de Sussex (Royaume-Uni) **a jugé qu'une adolescente ne devait plus être exposée aux radiations micro-ondes du Wi-Fi et des téléphones portables à l'école**. Des psychologues scolaires avaient témoigné que l'enfant et ses parents étaient crédibles. L'enfant a manqué l'école pendant une année en raison des symptômes provoqués par les radiations électromagnétiques. L'école doit fournir un enseignement adapté à cette élève. « La décision est la suivante : **l'autorité locale doit s'assurer qu'un plan d'adaptation soit préparé et maintenu pour l'enfant.** »

(UPPER TRIBUNAL CASE NO: UA-2022-000328-HS [2022] UKUT 193 (AAC)

- https://www.gov.uk/administrative-appeals-tribunal-decisions/eam-v-east-sussex-county-council-2022-ukut-193-aac
- PDF : https://assets.publishing.service.gov.uk/media/62f3997ed3bf7f5c11330ea3/ua-2022-000328-hs__002_.pdf

Le **02.11.2022**, la Cour d'appel de Turin (Italie) a confirmé la décision de première instance et **a condamné l'INAIL à indemniser la victime d'un neurinome de l'acoustique (nerf auditif) qui a utilisé son téléphone portable quotidiennement pendant des années. Le lien entre la**

téléphonie mobile et la tumeur est reconnu. La personne doit vivre avec une surdité d'un côté, une parésie du nerf facial, des troubles de l'équilibre et une dépression.

- https://phonegatealert.org/tumeur-telephone-portable-cour-dappel-turin-indemnise-salarie/

3.6. La maladie des micro-ondes

3.6.1. Dénominations

La maladie causée par l'électricité aux Etats-Unis à la fin du 19e siècle était appelée « neurasthénie ». Les télégraphistes souffraient du « mal télégraphique ». La maladie causée par le radar était connue il y a des décennies parmi le personnel militaire américain comme la « maladie des micro-ondes ». Les personnes qui ressentent des effets plus ou moins graves et handicapants pendant et, ou quelques heures après l'irradiation par un ou plusieurs types d'ondes électromagnétiques artificielles, et qui n'en souffrent pas quand elles en sont préservées, sont aujourd'hui appelées « électrosensibles » ou « électrohypersensibles » (EHS). On parle aussi de « syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques » (SICEM). Des médecins font une distinction entre intolérance et hypersensibilité. Peut-être dans le futur y aura-t-il une dénomination universelle. Pour l'heure, ces appellations désignent à peu près toutes la même réalité : des symptômes et maladies causés par la pollution des champs et ondes électromagnétiques. Le SICEM peut être lié aux intolérances alimentaires (gluten, lactose, caséine), et à l'intolérance aux produits chimiques (MCS).

Le terme « électrosensible » ne semble pas adéquat, car tous les êtres humains et animaux sont naturellement électrosensibles, le corps ayant un fonctionnement aussi électrique. D'ailleurs, on mesure l'activité électrique du cerveau au moyen d'un électroencéphalogramme (EEG), celle du cœur avec un électrocardiogramme (ECG), celle des muscles et des nerfs avec un électromyogramme (EMG). Très surprenant que la médecine académique prenne si peu en compte les effets de l'électricité et des RF MO lors des diagnostics et que cet aspect ne soit pas enseigné dans les facultés ! Les Chinois quant à eux ont perçu cela il y a des millénaires et ont développé l'acupuncture.

L'appellation « électrohypersensible » laisse entendre que la personne a un problème, qu'elle serait « trop » sensible. Pourtant, elle n'aurait aucun problème dans un environnement sain. Puis, on ne dit pas « amiantohypersensible », « mercurohypersensible », « glyphosatohypersensible »,...

Des personnes, de sensibilité particulièrement fine, sentent et entendent véritablement l'électricité et les micro-ondes. Est-ce un défaut ? De même rencontre-t-on des personnes pourvues d'un odorat extraordinairement développé qui sentent des molécules indétectables par d'autres. On ne dit pas pour autant d'elles qu'elles ont une faiblesse. Au contraire, on les admire plutôt pour leur « nez ». On ne dit pas qu'elles sont « olfactosensibles » ou « olfactohypersensibles ».

Dans ce document, la dénomination **syndrome des micro-ondes** sera utilisée de préférence.

3.6.2. Responsabilité

Le syndrome des micro-ondes fait peu de distinctions entre les classes sociales, les âges, les professions, milieu rural et milieu urbain, sportifs ou personnes avec une bonne hygiène de vie.

En plus du cumul d'exposition, à chaque augmentation du rayonnement, soit en puissance, soit par la superposition d'une nouvelle fréquence (de 1G à 2G, de 2G à 3G, de 3G à 4G, de 4G à 5G), soit par l'installation d'un appareil supplémentaire (DECT, Wi-Fi, Bluetooth, radar, compteur communicant), de nouvelles personnes basculent dans la maladie des micro-ondes. Le corps donne des signes de plus en plus forts, parfois il faut des années pour en comprendre la cause, parfois l'effondrement est brutal et la vie s'en trouve définitivement chamboulée.

Toutes ces personnes ne sont pas coupables de leur état. Pour autant que leur santé n'ait pas été irrémédiablement dégradée, elles bénéficient d'une meilleure qualité de vie et de bien-être lorsqu'elles résident dans des lieux sans pollution électromagnétique. Il ne faut donc pas dissimuler le véritable coupable : le rayonnement agressif des RF MO. Est-ce la faute de la personne si son organisme ne supporte pas un poison qu'on lui sert jour après jour ? Le fautif reste bel et bien le poison. Les RF MO sont du poison.

Ces personnes ont surtout fait confiance à des organisations officielles et individus qui étaient censés protéger leur santé, elles ont utilisé des systèmes sans-fil dont ces mêmes individus ou leurs successeurs affirment encore aujourd'hui avec un aplomb incroyable qu'ils ne sont pas dangereux. Elles ont été lourdement trompées par des gens sans scrupules qui leur ont menti sciemment et qui ne sont pas jugés ni même inquiétés, qui n'assument aucune responsabilité. Elles ont été lourdement trompées par des industries qui se soucient fort peu de rendre des gens malades et de les tuer avec leurs produits qu'elles savent néfastes.

3.6.3. Conséquences quotidiennes

Le syndrome des micro-ondes reste, pour l'heure, irréversible et peut aussi se manifester par une intolérance aux champs électriques et magnétiques qui rend l'existence encore plus compliquée. Le seul moyen de n'en pas ou d'en moins souffrir et de ne pas l'aggraver reste de s'en protéger, ce qui signifie le plus souvent le confinement à domicile pour autant que l'on puisse l'isoler, ou dans un lieu retiré pour autant que l'on puisse encore en trouver, et le renoncement à toute vie sociale et à tout espace public, et très souvent la perte pure et simple de son emploi. Et parfois, le suicide. Pour un aperçu de la réalité quotidienne de ces personnes, lire l'ouvrage de Gunilla Ladberg (cf. page 36).

Les droits de ces personnes sont bafoués quotidiennement :

- **Droit de se loger** : où vivre quand l'appartement est pollué par les appareils sans-fil des voisins ? Les quartiers de villas pollués par les antennes ? Isoler (blinder) un logement coûte cher et c'est parfois techniquement compliqué. Et quand on est locataire ? Vivoter sous la table de sa cuisine, dans une cave ?
- **Droit de travailler** : la plupart du temps, si l'employeur n'assainit pas le lieu de travail, ou s'il exige l'utilisation d'appareils sans-fil, ou si la profession ne permet pas le travail à

domicile, garder l'emploi relève de l'impossible. Il est ensuite très difficile d'en retrouver un dans l'environnement actuel. Pourtant, l'envie de travailler ne manque pas !

- **Droit de percevoir une indemnité** : le syndrome des micro-ondes n'est pas reconnu en Suisse et l'assurance invalidité n'entre pas en matière. Les moyens de protection ne sont pas pris en charge.
- **Droit de s'instruire** : Wi-Fi et téléphones portables dans les écoles rendent des enfants malades. Les laisser manquer sans cesse l'école ou plutôt leur aménager une classe avec des appareils câblés ? Et quelles possibilités d'études ou d'apprentissage ont-ils ? Quel avenir ?
- **Droit de prendre les transports publics** : en attendant des wagons et bus sans ondes, à l'image des wagons non-fumeur, prendre le car postal ou le train est un calvaire.
- **Droit d'être soigné** : on réfléchit à deux fois avant de se rendre dans un cabinet médical ou dentaire, ou hôpital saturés de RF MO.
- **Accès à l'espace public et aux établissements**, à la rue, aux administrations, aux magasins, aux bibliothèques, aux églises, aux cafés, aux fitness, aux théâtres, etc. On doit y renoncer. Même les espaces verts, jusqu'aux alpages et aux sommets sont douchés en permanence par les nombreuses antennes et par les téléphones des promeneurs ou des skieurs, ou par des radars.
- **Liberté vestimentaire et intolérance** : la contrainte de porter des habits de protection ôte tout choix de se vêtir. Les passants regardent de travers une personne devant se protéger le visage avec un filet en mailles métalliques ou une visière.
- **Ségrégation technologique** : les fournisseurs de carte de crédit ou des banques exigent une validation par smartphone. Des validations en 2 étapes ou double authentification demandent un code SMS. Des applications exigent un numéro mobile. Le paiement sans espèces par smartphone s'étend agressivement (TWINT). Les codes QR fleurissent comme des plantes vénéneuses. La société s'enlise toujours plus profondément dans un fonctionnement obligeant l'utilisation d'un smartphone irradiant.

Et il y a quantité de personnes en « phase intermédiaire », qui peuvent encore, provisoirement, vivre en société, étudier et travailler, mais au prix de douleurs et inconforts et en grignotant leur capital santé. Ainsi ne devient-il plus rare d'entendre ce genre de récits factuels :

- Un trentenaire saignait fréquemment du nez, sentait une fatigue dans sa tête et souffrait d'eczéma chronique, symptômes qui ont complètement disparu lorsqu'il a cessé totalement l'utilisation des technologies sans-fil. Et qui reviennent lorsqu'il est exposé dans le cadre de son travail.
- Une fillette portant un appareil auditif du matin au soir se plaignait de maux de tête ; une mesure avec dosimètre a révélé que du Bluetooth inutile pulsait continuellement à l'insu de ses parents, alors qu'ils avaient expressément demandé des appareils sans rayonnement. Ils doivent le désactiver tous les matins après chaque recharge, car il se rallume automatiquement !
- Une personne âgée, qui dormait avec un téléphone DECT branché à la *box* (modem/routeur) sur sa table de nuit à quelques dizaines de centimètres de sa tête, souffrait de brûlures sur le visage depuis des mois. Et le Wi-Fi était allumé par défaut à son insu, alors qu'elle n'avait même pas d'abonnement Internet.

Des employés doivent renoncer à leur emploi ou sont licenciés :

- Une employée, après quelques mois d'utilisation intense d'un casque de téléphone sans-fil DECT a brutalement senti des fourmillements intenses du visage. Il ne lui était plus possible de téléphoner. Elle a perdu son travail.
- Une personne, technicienne en radiologie, a dû renoncer à son activité après avoir travaillé avec des machines IRM.
- Une enseignante a été licenciée parce que la direction de l'établissement a préféré la technologie sans-fil (un Wi-Fi dans la salle) à la personne humaine, après des années de bons et loyaux services de l'employée.

Et ces observations sont devenues même fréquentes :

- De plus en plus d'individus avouent ne pas supporter tenir un smartphone dans la main et encore moins contre l'oreille.
- De si nombreuses personnes ont mal à la tête, des acouphènes, dorment mal, se sentent toujours fatiguées, voire épuisées.

Comme vu précédemment, le syndrome des micro-ondes est irréversible et s'aggrave dans le temps si rien n'est entrepris.

3.7. Autres conséquences sanitaires

3.7.1. De nombreuses maladies

Le syndrome des micro-ondes est un signal, une alarme, un avertissement à toute l'humanité. En effet, l'agression des RF MO ne provoque pas seulement le syndrome des micro-ondes, elle favorise divers troubles et maladies. Ces radiofréquences induisent un stress oxydatif. Les conséquences de cette agression se manifestent différemment d'une personne à l'autre, selon les forces et les faiblesses propres à chacun. Ne rien ressentir directement ne signifie donc pas que l'on n'est pas touché.

Aujourd'hui, réalité extrêmement préoccupante, quasiment plus personne n'échappe à cette **surexposition chronique permanente**, dès la conception. Elle affecte toutes formes de vie : personnes humaines, plantes, animaux, oiseaux, insectes, microbes. Elle s'ajoute aux autres pollutions environnementales.

Affaiblissement du système immunitaire, allergies, tumeurs et cancers, maladies d'Alzheimer et de Parkinson, scléroses en plaques, fibromyalgie, autisme, infertilité, maladies chroniques, burn-out, dépressions, diabète de type II, cataractes… Et les maladies dégénératives frappent des personnes de plus en plus tôt. (Liste détaillée des symptômes et maladies dès la page 61). Ceci n'est **pas normal.**

Il y a aussi plus de cancers, et pas seulement des tumeurs du cerveau, du nerf acoustique ou de la glande parotide. Des jeunes filles et des femmes qui avaient l'habitude de porter leur téléphone portable dans leur soutien-gorge ont souffert d'une forme rare de cancer du sein. Un jeune père de

famille était en rémission d'un cancer du côlon. Il gardait toute la journée ses téléphones privé et professionnel dans les poches de sa veste, contre le ventre. Sportif, non-fumeur, menant une vie saine. On se pose des questions, d'autant plus quand des études soulignent la montée en flèche de ce type de cancers avant 40 ans qui seraient peut-être liés à l'habitude de garder le téléphone mobile dans les poches.

Des enfants souffrent de cancers dans les écoles situées très proches d'antennes-relais. Certains en sont morts. En France, par exemple :

« […] Parmi les élèves de l'école Bizet à Saint-Cyr l'École (Yvelines), trois enfants ont été touchés par des cancers du cerveau. Les antennes placées sur les toits de l'établissement ont été démontées en 2003 sous la pression des riverains. Un scénario semblable à celui de l'école de Ruitz (Pas-de-Calais), située à 50 mètres d'une antenne démantelée en 2005 à la suite des décès de quatre élèves atteints de cancers du système nerveux cérébral ou de leucémies. En 2008, deux autres cas de cancers infantiles signalés à l'école Victor Hugo de Lyon, avaient justifié le retrait d'une antenne avoisinante. Les maladies infantiles similaires apparues par la suite dans certains établissements scolaires, n'ont pas suffi à imposer le démantèlement des antennes situées à proximité. Il s'agit de l'école du Belvédère à Draveil (Essonne), située à 100 mètres d'antennes relais et touchée par trois cas de cancers, de l'école de Rexpoëde (Nord) où deux cas de cancers ont été détectés en 2007 et 2009, et de l'établissement Alfred Sauvy à Villeneuve-de-la-Raho (Pyrénées Orientales) où trois cas sont apparus. […] » (*Antennes relais : la difficile percée du principe de précaution*, L'Express, Justine Sagot, 10.11.2012)

- https://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/antennes-relais-la-difficile-percee-du-principe-de-precaution_1185518.html

Le plus choquant, injustifiable et impardonnable, c'est bien l'irradiation délibérée des ENFANTS qui y sont encore plus vulnérables. Qui peut regarder un enfant dans les yeux et lui dire : les radiations de l'émetteur Wi-Fi dans ta chambre, dans ta salle de classe et dans le bus, du smartphone sous ton coussin ou dans ta poche, de la console de jeux dans ta main, des écouteurs sans-fil dans tes oreilles, de l'antenne en face de ta fenêtre sont « sûrs ». Pas un adulte averti ne le pourrait en toute bonne conscience.

3.7.2. Addiction

Les technologies sans-fil sont-elles addictives ?

Essayez de passer tout un week-end sans smartphone, observez les gens autour de vous, et vous aurez répondu à la question.

3.7.3. Animaux et plantes

Disparition alarmante des insectes et des pollinisateurs même dans des régions sans pesticides, déclin des oiseaux insectivores, égarement et mort par milliers d'oiseaux migrateurs, baisse de rendements, malformations et maladies des animaux de fermes proches des antennes ou des lignes à haute tension. Les animaux ont besoin du champ magnétique terrestre pour s'orienter, se déplacer, chercher leur nourriture. Tout comme chez les êtres humains, des cristaux de magnétite sont présents dans leur organisme, et les insectes ont des antennes. Les puces RFID placées sur

des oiseaux pour suivre les migrations perturbent et agressent ces pauvres animaux ! Dépérissement aussi des arbres et forêts. Associations de protection de la nature, stations ornithologiques, il faudrait peut-être commencer à vous renseigner sérieusement sur le sujet, ou bien êtes-vous sponsorisées par les télécoms ?

3.8. La question de la 5G

3.8.1. La génération dégénérante

L'arrivée de la 5G, la cinquième génération de téléphonie mobile, a mis bien des gens en émoi et a provoqué une prise de conscience. Il s'agit véritablement, non d'une mise à jour des précédentes, mais d'une technique nouvelle très différente, plus puissante avec des multiples faisceaux dirigés. Catastrophique sanitairement et écologiquement, elle fut, pour beaucoup, la goutte de trop dans un vase plein à ras bord. Elle promet la connexion de centaines de milliers d'objets au kilomètre carré… Pour quoi faire ?

Citons encore la déclaration écrite au Conseil des droits de l'homme à l'ONU en 2019 par *The Planetary Association for Clean Energy, Inc.* :

« La 5G est un traitement cruel, inhumain et dégradant selon la résolution 39/46 » [...] « Le déploiement de la 5G viole plus de 15 accords, traités et recommandations, notamment l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui découle du code de Nuremberg de 1947 » (cf. page 38).

Ici, encore une fois, l'hypocrisie du principe de précaution est criante.

On peut brièvement expliquer ceci : si une musique est trop forte et vous heurte les tympans, pouvez-vous penser que hausser le volume n'aura aucune conséquence ? Et si vous avez trop chaud, augmenteriez-vous encore le chauffage parce que l'on nous dit « on ne sait pas si passer de 30°C à 35°C ou 40°C et ajouter des radiateurs amplifiera les inconforts de la chaleur… À 35°C, on n'a pas encore fait d'études, on n'a pas assez de recul, mais on y va quand même, on respecte le principe de précaution... » Tout en sachant qu'à 30°C, la situation est déjà très préoccupante. Voilà un parallèle que l'on peut faire de ce genre d'absurdités avec ce que l'on nous dit de la 5G.

Les opérateurs savaient parfaitement, par le constructeur d'antennes Ericsson et l'Union internationale des télécommunications (ITU), dès **2017**, **avant** la mise à l'enchère des fréquences en 2019, que la 5G ne pouvait être déployée vraiment en Suisse sans un important assouplissement des valeurs limites : « La taille de la zone d'exclusion fait du déploiement du réseau 5G un problème majeur ou insoluble. »

Ericsson, Impact of EMF limits on 5G network roll-out, ITU Workshop on 5G, EMF & Health, Warsaw, December 5 2017, Christer Törnevik, Senior Expert, EMF and Health Ericsson Research, Stockholm

- https://b00794c5-007a-4f83-9a09-7468658335ed.filesusr.com/ugd/12550c_a51f6a46317248ae843e2c39b00d166a.pdf

Or, on l'a constaté, celles-ci sont déjà bien trop souples et terriblement dévastatrices. Ils ont trouvé la solution avec l'OFEV et un conseil fédéral décidément fort accommodant : contourner la loi au moyen d'une nouvelle méthode de calcul des mesures. En termes francs : une tricherie.

Rapport très complet sur la 5G de Miguel Coma, ingénieur, 2021

- *5G, la nouvelle utopie. Le mythe sans limite*
  - https://www.recit.be/5-g-la-nouvelle-utopie

« Les 6 pires cauchemars de Martin Pall, professeur émérite de biochimie et de sciences médicales fondamentales à l'Université de l'État de Washington aux Etats-Unis :

1. Un **effondrement** rapide et irréversible de la **reproduction** humaine tombant proche de zéro.
2. Un **effondrement** de l'ensemble de nos **fonctions cérébrales** dû à l'impact majeur des ondes sur la structure et le fonctionnement du cerveau.
3. Des cas de démences de type **Alzheimer très précoces**.
4. Des cas d'**autisme** et de **troubles de déficit de l'attention/hyperactivité** causés par l'exposition aux fréquences 4G et 5G durant la grossesse.
5. Une **détérioration** majeure de la qualité du **génome** humain, suite à l'impact dans l'ADN du sperme humain, et peut-être aussi celui des ovules.
6. Des **crises cardiaques** soudaines dans toutes les catégories d'âge, causées par l'impact des champs électromagnétiques sur les cellules de type "pacemaker" situées dans le nœud sino-auriculaire du cœur. »

   (*Pr Martin Pall : Impact massif annoncé des émissions 5G*, Cœurs d'EHS, 17.12.2019)
   - http://coeursdehs.fr/dr-martin-pall-impact-massif-annonce-des-emissions-5g-17-dec-2019

3.8.2. Les ondes millimétriques

Les ondes millimétriques sont en fait déjà utilisées en Suisse dans les faisceaux hertziens, signaux dangereux reliant en hauteur une antenne-relais à une autre. La *Transportation Security Administration TSA,* une agence fédérale américaine, a équipé les aéroports de scanners corporels à ondes millimétriques il y a plusieurs années. Qu'en est-il de l'exposition chronique (plus de 6 minutes) du personnel opérant jour après jour sur ces machines ? Sans danger, rassure-t-elle. C'était déjà ce qu'elle disait au sujet des scanners corporels à rayon X, machines qu'elle a enlevées à peine quelques années après leur installation. L'armée américaine a de son côté développé des « canons à ondes », armes dites « non létales ». Ces dispositifs causent une sensation de chaleur intense et insupportable et même des brûlures en exposition aiguë.

D'autre part, il y a une étude datant de 1977 : *Biological Effect of Millimeter Radiowaves*, *Kiev Vrachenbnoye Delo in Russian, No 3, 1977, pp 116-119*. Elle nous apprend (traduction non officielle) :

« Des études morphologiques, fonctionnelles et biochimiques conduites sur des êtres humains et des animaux ont révélé que les ondes millimétriques causent des modifications dans le corps qui se manifestent par des altérations structurelles dans la peau et les organes internes, des modifications qualitatives et quantitatives du sang et de la moelle osseuse, et des modifications de

l'activité des réflexes conditionnés, respiration des tissus, activité des enzymes participant au processus de la respiration tissulaire et du métabolisme nucléique. Le degré des effets nocifs des ondes millimétriques dépendait de la durée de l'irradiation et des caractéristiques individuelles de l'organisme. »

Etant donné que toutes les RF MO pulsées se sont révélées nocives, on peut fort logiquement en déduire qu'il en sera de même pour les ondes millimétriques pulsées. Selon le Pr Martin Pall, les ondes millimétriques pénètrent au moins 20 fois plus profondément que ne l'indique l'industrie et atteindront aussi les organes.

3.8.3. Satellites

Elon Musk, par sa société SpaceX, lançait le 23 mai 2019 les 60 premiers satellites de sa future flotte de 42'000 de son programme Starlink pour bombarder la planète de 5G et officiellement vendre de l'Internet. Densification de la pollution électromagnétique, perturbation de l'ionosphère, la couche chargée d'électricité au-dessus de l'atmosphère terrestre, gaspillage insensé des ressources, car un tel satellite dure seulement quelques années, pollution lors des lancements, antennes sur les toits de millions de maisons. Avec l'accord de la Commission fédérale des communications américaine. Sans que les autres pays ne s'y opposent. D'autres ont le même projet pour plusieurs milliers de satellites chacun. À qui appartient donc l'espace ? À des multimilliardaires transhumanistes délirants ? Qui prévoient déjà, lorsque la terre ne sera plus viable en (grande) partie par leur faute, d'aller vivre sur Mars…

- *Starlink, le plan géant d'Elon Musk pour occuper l'espace*, Justin Carrette, Reporterre, 01.03.2021
  - https://reporterre.net/Starlink-le-plan-geant-d-Elon-Musk-pour-occuper-l-espace
- *Avec Starlink, Elon Musk innove dans la pollution*, Justin Carrette, Reporterre, 02.03.2021
  - https://reporterre.net/Avec-Starlink-Elon-Musk-innove-dans-la-pollution
- *Starlink vise la conquête marchande de l'espace*, Justin Carrette, Reporterre, 03.03.2021
  - https://reporterre.net/Starlink-vise-la-conquete-marchande-de-l-espace

Les projets en plus de Starlink foisonnent et donnent le vertige : plus de **400'000 satellites** prévus dans l'ionosphère ! (*441,449 Satellites en orbite basse en fonction, approuvés et proposé*s, infolettre *Cellular Phone Task Force*, 27.10.2021, PDF)

- https://cellphonetaskforce.org/wp-content/uploads/2022/01/441449-Satellites-en-orbite-basse-en-fonction-approuv%C3%A9s-et-propos%C3%A9s.pdf

Pour comprendre l'implication de cette folie et les raisons de la profonde préoccupation et des avertissements de scientifiques de diverses disciplines du monde entier, lire *l'Appel International demandant l'arrêt du déploiement de la 5G sur Terre et dans l'espace,* à l'ONU, à l'OMS, à l'UE, au CE et aux gouvernements de tous les pays, page 38.

Des personnes de divers pays ont rapporté des malaises et des douleurs après la mise en orbite et l'activation des émetteurs. (*Newsletter Cellular Phone Task Force*, 27.03.2021, PDF)

- https://www.cellphonetaskforce.org/wp-content/uploads/2021/03/Update-on-Satellites.pdf

Au-delà de l'objectif commercial, un tel quadrillage de satellites autour de la planète pourrait offrir un outil de surveillance inédit. Au profit de qui ?

3.8.4. Débat démocratique

C'est très simple : il n'existe pas ! On n'a pas demandé notre avis ! Ni pour les antennes, ni pour les satellites !

Est-il démocratique que l'installation d'antennes ayant un impact sanitaire et environnemental loin à la ronde ne soit pas une affaire communautaire ? Qu'un propriétaire d'un bien-fonds ne résidant même pas dans la localité puisse signer un contrat privé avec des opérateurs à l'insu des habitants pour irradier toute la zone où il ne vit pas, et encaisser une coquette somme en n'ayant pas à en supporter ni en assumer les conséquences ? Que la seule défense possible des habitants soit l'opposition puis le recours, très souvent balayés ?

De plus en plus de citoyens s'opposent quasiment systématiquement à des installations de téléphonie mobile lors des mises à l'enquête. Les mépriser, refuser de les écouter, imposer une pollution dont ils ne veulent pas, ressemble plus à des pratiques dictatoriales que démocratiques.

3.8.5. Surveillance et société *codes QR*

Il ne faut pas se leurrer : les smartphones permettent déjà la surveillance, la localisation, l'enregistrement audio à l'insu des utilisateurs, la collecte incessante de données par des entreprises privées nébuleuses qui s'enrichissent par ce moyen et en veulent toujours plus. « Ne rien avoir à cacher » ne signifie pas « Tout dévoiler ». Mais avec la 5G, l'Internet des objets, la pression pour supprimer la monnaie physique et pour forcer l'utilisation des codes QR partout, cette surveillance va en s'intensifiant, jusqu'au plus intime. Une descente dans l'enfer du totalitarisme numérique où des algorithmes sans intelligence ni conscience dirigent finalement les personnes, comme si elles n'étaient que des robots, les entraînant vers le crédit social, un système de contrôle social total par la notation des « bons » et « mauvais » comportements. Pour un aperçu du tout connecté formidable que nous promettent les propagandistes de la 5G, un glissement formidable dans une société orwellienne, visionner le documentaire *Tous surveillés, 7 milliards de suspects*, cf. page 35.

3.8.6. IoT, IoB et IoH

L'Internet des objets (*Internet of Things IoT*) mène à l'Internet des corps *(Internet of the Bodies, IoB)* et à l'Internet des humains *(Internet of Humans, IoH)*. L'IoB et l'IoH sont d'abord et avant tout un marché lucratif de collecte de données telles qu'habitudes, respiration, cycle du sommeil, rythme cardiaque, taux d'oxygène, localisation... via des appareils et capteurs portés, implantés ou ingérés, tous évidemment connectés.

Au-delà des conséquences sanitaires désastreuses, une certitude du fait des RF MO agressifs pulsant continuellement au plus près du corps et même dans celui-ci, et de la non-fiabilité des

renseignements récoltés puisque les RF MO desdits capteurs altèrent les rythmes naturels, se posent des questions philosophiques et existentielles. Qui est véritablement destinataire et bénéficiaire de telles données sensibles ? Dans quels buts bienveillants ou malveillants ? Le corps humain, la personne, peuvent-ils appartenir à des entreprises privées ou publiques, à des armées ou à d'autres personnes ? La réponse est logiquement et catégoriquement NON.

Il est particulièrement stupéfiant de constater que l'on nous vend ces modèles économiques en tirant toujours les mêmes grosses ficelles : notre unique « bien », la « sécurité » ou la « santé », alors qu'ils sont malsains, et utiles et lucratifs surtout, voire uniquement, pour ceux qui les promeuvent. Cette dérive entraîne vers le point suivant : le transhumanisme.

3.8.7. Transhumanisme

Fusionner l'homme et la machine... Puces implantées connectées… Selon le journaliste d'investigation James Corbett, le transhumanisme est le nouveau visage de l'eugénisme. Il vise à sélectionner une classe d'êtres humains supérieurs, les *transhumains*, les *posthumains*, et tous les autres seraient relégués dans une catégorie de sous-hommes. Glaçant. Son reportage du 28.09.2008, réédité le 08.10.2020 :

- *Transhumanism and You*, *The Corbett Report*
  - https://www.corbettreport.com/transhumanism-and-you
- *Le transhumanisme et vous* (doublé en français)
  - https://odysee.com/@NeufdeCoeur:1/transhumanisme:0

Mais l'homme « augmenté », en fait réduit à une machine performante, n'est-il pas plutôt diminué de ce qui fait une personne humaine ayant une âme, douée de spiritualité, de raison, de sentiments et d'une intarissable aspiration à la liberté ? Une machine n'a pas d'âme… ni de droits ! Les promoteurs de cette idéologie savent pertinemment que le *super-homme* connecté par fréquences toxiques ne pourra vivre en bonne santé.

Enfin, il est capital de rappeler que, pas plus anciennement qu'au 20e siècle, d'autres cinglés avaient déjà fantasmé sur l'homme *nouveau*, l'homme *supérieur*, avec les horribles expériences et conséquences génocidaires que l'on connaît. Comment se fait-il que le retour de cette idéologie funeste et monstrueuse par le biais de la technologie ne soit pas combattu énergiquement par les gouvernements ? Qui ne dit mot consent...

4 S'INFORMER

4.1. Études et recherche

À l'opposé de la logique du profit, des chercheurs indépendants, c'est-à-dire dont les sources de financement proviennent d'autres fonds que ceux de l'industrie, n'ont aucun intérêt économique à publier des études aux conclusions accablantes et pourtant ils le font. Ils ne vendent pas de la technologie sans-fil immensément lucrative, ils se soucient avant tout des personnes et de la nature. Ils endurent le discrédit, la difficulté de trouver des fonds pour leurs recherches, subissent

parfois des menaces et des intimidations, voire des tentatives d'assassinat. Leur conscience et leur déontologie les honorent.

En premier lieu, le livre ***L'Arc en Ciel invisible, l'histoire de l'électricité et de la vie*** *(*Arthur Firstenberg, trad. Sosthène Berger, éd. Ambre, 2021) permet une compréhension globale et fournit un historique fouillé et abondamment sourcé :

« Pendant les 220 dernières années, la société a considéré de manière universelle que l'électricité est saine pour les humains et la planète. Scientifique et journaliste, Arthur Firstenberg détruit cette conviction en racontant l'histoire de l'électricité d'une manière inédite jusqu'ici - depuis un point de vue environnemental et écologique - en détaillant les effets que cette croyance fondamentale a sur notre corps et la planète. Dans cet ouvrage, Arthur Firstenberg retrace l'histoire de l'électricité depuis les toutes premières expériences au XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, établissant de façon convaincante que bien des problèmes environnementaux comme les maladies de notre industrialisation - maladies cardiaques, diabètes, cancers - ou comme les destructions de la faune et de la flore, sont intimement liés à notre pollution électrique. »

Résumé en PDF :

- https://www.alerte.ch/images/stories/documents/etudes/Invisible_Rainbow_%20Resume_Informatif.pdf

Ci-après sont recoupées des études par ordre chronologique, la plupart publiées en anglais.

- ✔ **1932**, *Kurzwellentherapie, Dr Erwin Schliephake, Velag Gustav Fischer in Jena.*

  En cherchant à soigner ses patients avec des radiofréquences, il a été exposé de façon chronique et a observé des effets biologiques nocifs sur lui-même et son personnel.
  - http://www.gigasmog.ch/schliephake1932.pdf
- ✔ **1940-1960** *Early Research on the Biological Effects of Microwave Radiation, in Annals of Science 37 (1980), 323-351, University of Michigan, USA.*

  Premières recherches sur les effets biologiques du rayonnement à micro-ondes.
  - https://zoryglaser.com/early-research-on-the-biological-effects-of-microwave-radiation-1940-1960
- ✔ **1962 et suivantes**, publications du biologiste Allan H. Frey.
  - https://www.cellphonetaskforce.org/the-work-of-allan-h-frey
- ✔ **1971**, *Bibliography of Reported Biological Phenomena ("Effects") and Clinical Manifestations Attributed to Microwave and Radio-Frequency Radiation.*

  Rapport du Dr Zory Glaser qui compile plus de 2'300 études démontrant les effets biologiques des radiations par radiofréquences et micro-ondes. Il fut mis à jour en 1976. Le Dr Glaser a travaillé pour plusieurs services de santé publique américains. Il fut désigné par le centre de recherche médical naval de la Marine américaine (NAVY'*s Naval Medical Research Center*) pour enquêter. Il a passé environ dix ans à collecter chaque étude menée aux Etats-Unis et à l'étranger, montrant que la radiation émise par les fréquences radio et les fréquences micro-ondes est nocive.
  - https://zoryglaser.com/document-library
  - https://archive.org/details/NavyRadiowaveBrief
- ✔ **1973**, *Biologic Effects and Health Hazards of Microwave Radiation - WHO International Symposium Research Agreement No. 05-609-04*.

Symposium de l'OMS réunissant 60 scientifiques étudiant les effets biologiques des RF MO. Publication en 1974.

- http://www.gigasmog.ch/liens.html
- https://www.emfoff.com/symposium-fr

✔ **Dès 1980**, la perméabilité de la barrière hémato-encéphalique était évoquée. Une telle perméabilité est grave, car elle permet l'entrée dans le cerveau de toxines et substances indésirables présentes dans le sang.

- https://microwavenews.com (cf. archives)

✔ **1981**, NASA *Electromagnetic field interactions with the human body: Observed effects and theories. NASA-CR-166661.*

Interactions des champs électromagnétiques avec le corps humain : Effets observés et théories.

- https://ntrs.nasa.gov/citations/19810017132

✔ **2004**, même Swisscom reconnaissait dans sa patente WO 2004/075583 A1 : « Il a donc été possible de montrer que la radiation des systèmes radio mobiles pouvaient causer des dommages au matériel génétique, en particulier aux globules blancs dans le sang humain, pour lesquels l'ADN pouvait être endommagé et le nombre de chromosomes changé (aneuploïdie). Cette mutation peut donc, en conséquence, amener un risque accru de cancer. »

- https://patentscope.wipo.int/search/en/detail.jsf?docId=WO2004075583

✔ **2007**, *Des Abeilles, des Oiseaux et des Hommes - La destruction de la nature par l'« électrosmog »*, *Ulrich Warnke, Les effets de la téléphonie mobile et des techniques de communication sans-fil. Une publication de Kompetenzinitiative zum Schutz von Mensch, Umwelt und Demokratie (Initiative Compétence pour la protection de l'homme, de l'environnement et de la démocratie), Brochure 1, novembre 2007*.

- https://kompetenzinitiative.com/brochures-francaise/des-abeilles-des-oiseaux-et-des-hommes-la-destruction-de-la-nature-par-lelectrosmog

✔ **2012**, *BioInitiative, A Rationale for Biologically-based Exposure Standards for Low-Intensity Electromagnetic Radiation, BioInitiative Working Group*.

Compilation de 1800 études.

- https://bioinitiative.org

Conclusions en français

- https://www.priartem.fr/Conclusions-du-rapport.html

✔ **2013**, *Multifocal Breast Cancer in Young Women with Prolonged Contact between Their Breasts and Their Cellular Phones*, *John G. West, Nimmi S. Kapoor, Shu-Yuan Liao, June W. Chen, Lisa Bailey, Robert A. Nagourney, Hindawi, Volume 2013 |Article ID 354682.*

Cancer du sein multifocal chez les jeunes femmes ayant eu un contact prolongé entre leurs seins et leurs téléphones cellulaires.

- https://www.hindawi.com/journals/crim/2013/354682

✔ **2016**, *Health Implication of Long-term Exposure to Electrosmog, Karl Hecht, Effects of Wireless Communication on Technologies. A Brochure Series of the Competence Initiative for the Protection of Humanity, the Environment and Democracy e.V, Brochure 6.*

Etude sur les i**mplications sanitaires de l'exposition de longue durée** à l'électrosmog, revue d'études soviétiques et russes de 1960 à 1996.

- https://kompetenzinitiative.com/english-brochures/health-implications-of-long%e2%80%90term-exposure-to-elektrosmog

✔ **2018**, les deux plus grandes études récentes (intéressées uniquement au cancer) :

1a. *National Toxicology Program, NTP Technical Report on the Toxicology and Carcinogenesis Studies in Hsd:Sprague Dawley SD Rats Exposed to Whole-body Radio Frequency Radiation at a Frequency (900 MHz) and Modulations (GSM and CDMA) Used by Cell Phones, November 2018, NTP TR 595*.

1b. *NTP Technical Report on the Toxicology and Carcinogenesis Studies in B6C3F1/N Mice Exposed to Whole-body Radio Frequency Radiation at a Frequency (1'900 MHz) and Modulations (GSM and CDMA) Used by Cell Phones, November 2018, NTP TR 596.*

Cette étude a coûté 25 millions de dollars et a conclu en 2018 à des preuves de tumeurs.

- https://www.niehs.nih.gov/news/newsroom/releases/2018/november1/index.cfm
- https://www.priartem.fr/Ondes-et-tumeurs-Des-preuves.html

Financée en partie par les industriels, notamment via la Fondation IT'IS, pour démontrer la non-toxicité des RF MO, en dépit de ses nombreux défauts de conception et de contrôles, des biais et des conflits d'intérêts des scientifiques impliqués, elle a tout de même dû conclure à un effet cancérigène. Cf. analyse de l'étude par Arthur Firstenberg.

- https://www.cellphonetaskforce.org/ntp-analysis

2. *Report of final results regarding brain and heart tumors in Sprague-Dawley rats exposed from prenatal life until natural death to mobile phone radiofrequency field representative of a 1.8 GHz GSM base station environmental emission, Environmental Research, Volume 165, August 2018, Pages 496-503,* Institut Ramazzini (Italie).

Cette étude est arrivée aux mêmes conclusions que celle du NTP.

- https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0013935118300367?via%3Dihub
- https://ehtrust.org/worlds-largest-animal-study-on-cell-tower-radiation-confirms-cancer-link

✔ **2018**, *Planetary electromagnetic pollution: it is time to assess its impact*, *Priyanka Bandara, David O Carpenter, The Lancet, Volume 2, Issue 12, E512-E514.*

Pollution électromagnétique planétaire : il est temps d'évaluer son impact.

- https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196(18)30221-3/fulltext

✔ **2018**, *Wi-Fi is an important threat to human health, Martin L. Pall, Environmental Research, Volume 164.*

Le Wi-Fi est une importante menace pour la santé humaine.

- https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0013935118300355

✔ **2020**, ajout de recherches récentes BioInitiative.

- https://bioinitiative.org/research-summaries

✔ **2020**, *Increased Generational Risk of Colon and Rectal Cancer in Recent Birth Cohorts under Age 40 - the Hypothetical Role of Radiofrequency Radiation from Cell Phones. Devra L Davis, Aaron M Pilarcik, Anthony B. Miller, Somato Publications ISSN : 2643-2609.*

Risques accrus de cancers du côlon avant 40 ans.

- https://www.somatopublications.com/increased-generational-risk-of-colon-and-rectal-cancer-in-recent-birth-cohorts-under-age-40-the-hypothetical-role-of-radiofrequency-radiation-from-cell-phones.pdf

- ✔ **2020**, *Electrohypersensitivity as a Newly Identified and Characterized Neurologic Pathological Disorder: How to Diagnose, Treat, and Prevent It. Pr Belpomme et Dr Irigaray (ARTAC), International Journal of Molecular Sciences, PMCID: PMC7139347, PMID: 32168876.*

  L'électrohypersensibilité en tant qu'affection neurologique nouvellement identifiée et caractérisée : comment en faire le diagnostic, la traiter et la prévenir.

  - ➢ https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7139347
- ✔ **2020**, *Biological effects of electromagnetic fields on insects*, *Alain Thill, Sonderbeilage in Ausgabe 3-2020 / ISSN 1437-2606 / 33. Jahrgang.*

  Dans une analyse, 72 études sur 83 publications revues par des pairs montrent des effets sur l'orientation, la reproduction et la recherche de nourriture des insectes.

  - ➢ https://baden-wuerttemberg.nabu.de/imperia/md/nabu/images/regional/bw/einmaligeverwendung/thill_2020_review_insekten_komplette_studie_mit_zusammenfassung.pdf
- ✔ **2021**, *Le livre noir des ondes ; Les dangers des technologies sans-fil et comment s'en protéger ; Un guide pour tous,* sous la direction du Pr Dominique Belpomme, éd. Marco Pietteur. Une partie de cet ouvrage est spécifique à la France (législation).

  - ➢ https://lelivrenoirdesondes.fr
- ✔ **2023**, *The relationship between radiofrequency-electromagnetic radiation from cell phones and brain tumor: The brain tumor incidence trends in South Korea, Jinyoung Moon, Environmental Research, Volume 226, 1 June 2023, 115657*

  Augmentation des tumeurs du cerveau en Corée du Sud

  - ➢ https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0013935123004498?via%3Dihub
- ✔ **Portail CEM** *EMF-Portal*, plus de 30'000 études référencées (indépendantes ou non).

  - ➢ https://www.emf-portal.org/en

4.2. Documentaires et témoignages

- ***L'exclusion sociale par la pollution électromagnétique***, Collectif belge Solidarité contre l'exclusion

  Revue *Ensemble !* n° 104, décembre 2020 / mars 2021 pp. 22 à 45. « Exploration de la situation sociale des personnes dites "électrosensibles", dont le corps et la santé souffrent des rayonnements des technologies sans-fil. Dans cette situation, toutes les dimensions de l'existence sont profondément perturbées. » (PDF)

  - ➢ http://www.asbl-csce.be/journal/Ensemble104.pdf

  Revue *Ensemble !* n° 105, septembre 2021, pp. 42 à 73 « L'exclusion par la pollution électromagnétique. État des lieux (I) : Une vie sociale à rude épreuve - Électrosensibilité : des médecins témoignent » (PDF)

  - ➢ http://www.asbl-csce.be/journal/Ensemble105.pdf

  Revue *Ensemble !* n° 107, mai 2022, pp. 50 à 81 « L'exclusion par la pollution électromagnétique. État des lieux (II) : Une vie professionnelle à l'arrêt ou poursuivie dans la souffrance - L'électrosensibilité au Tribunal du travail » (PDF)

  - ➢ http://www.asbl-csce.be/journal/Ensemble107.pdf

- ***Le danger invisible***, documentaire, Daniel Naer, 2020 « "Le danger invisible" raconte les péripéties de Hans-Ulrich Jakob, cet infatigable guerrier des ondes malgré lui, qui s'engagea pendant 15 ans pour le démantèlement de l'émetteur à ondes courtes de Schwarzenburg qui rendait malade la population avoisinante. Les méthodes les plus perfides furent adoptées pour faire taire notre protagoniste. Il fut victime de campagnes de diffamations, de sabotages et harcèlements divers, fut mis sur écoute et était sous surveillance constante. Malgré tous ces obstacles semés sur son chemin, aucun n'eut raison de lui et Jakob contribua de façon décisive à l'extinction de cette omineuse machine de propagande issue de la guerre froide. »
  - https://le-danger-invisible.ch
- ***La fabrique de l'ignorance***, documentaire, Franck Cuveillier, Vasselin Pascal, Arte, 2020 « Comment, des ravages du tabac au déni du changement climatique, on instrumentalise la science pour démentir... la science. Une vertigineuse investigation dans les trous noirs de la recherche et de l'information. » « Documentaire qui dénonce le passé (sur le tabac) pour mieux mentir et manipuler les gens sur le présent (sur le climat). »
  - https://archive.org/details/la-fabrique-de-lignorance-documentaire-qui-denonce-le-passe-pour-mentir-sur-le-present
- ***Internet de tout et n'importe quoi - le business des objets connectés***, documentaire, Brett Gaylor, Eyesteelfilm, Arte, 2020 « A l'heure où les objets et les espaces connectés ne se comptent plus, *Internet de tout et n'importe quoi* dresse un tableau de l'omniprésence du numérique et examine ce qui se passe lorsque nous adoptons la commodité des objets "intelligents" sans comprendre pleinement les conséquences pour la santé, la société ou la planète. »
  - https://www.arte.tv/digitalproductions/fr/internet-de-tout-et-nimporte-quoi/
- ***Tous surveillés, 7 milliards de suspects***, documentaire, Sylvain Louvet, Arte, 2020 « Des caméras à reconnaissance faciale niçoises à la répression chinoise des Ouïghours, ce film dévoile la relation incestueuse entre les industriels de la sécurité et les grandes puissances, avec un constat glaçant : le totalitarisme numérique est pour demain. »
  - https://boutique.arte.tv/detail/tous_surveilles_7_milliards_de_suspects
- ***5G - Déclaration de guerre contre l'humanité***, témoignage d'Ivo Sasek, 2020
  - www.kla.tv/16499
- ***Prison sans barreaux***, documentaire, Nicole Giguère et Isabelle Hayeur, SPIRA, 2019 « Nous baignons dans un environnement saturé de produits chimiques et de champs électromagnétiques. Les effets de ces expositions massives sont ressentis par un nombre croissant de personnes, dont Isabelle, Kathya, Jean-François, Sylvain et Jayden. Une incursion dans l'univers méconnu de l'hypersensibilité environnementale. »
  - https://www.spira.quebec/film/437-prisons-sans-barreaux.html
- ***Ondes de choc***, documentaire, Klaus Scheidsteger, Jupiter Films, 2019 « Quels risques les téléphones portables et les ondes font-ils courir à notre santé ? Depuis l'apparition des mobiles, des scientifiques issus du monde entier creusent ce sujet. Loin d'être anti-téléphones, eux-mêmes utilisateurs quotidiens, ils ont démontré que les ondes électromagnétiques émises par les portables peuvent causer des dommages irréversibles au cerveau. »
  - https://www.filmsdocumentaires.com/films/6688-ondes-de-choc

- ***5G Apocalypse : The Extinction Event***, documentaire, Sacha Stone, 2019
  - https://sachastone.com/5g-apocalypse-the-extinction-event

  En français : *5G Apocalypse*
  - https://odysee.com/@Consult-Ondes:e/975057633_5G-Apocalypse-de-Sacha-STONE--VOSTFR----Documentaire-(Danger-de-la-5G-et-des-Ondes-en-G%C3%A9n%C3%A9ral...):0
- ***Cherche zone blanche désespérément***, documentaire, Marc Khanne, ARTIS, 2016 « De plus en plus de personnes sont confrontées à toutes sortes de symptômes quand elles sont en présence de téléphones portables, de systèmes de communication sans-fil (antennes, wifi, etc.), ou même du courant domestique. Pour se protéger, elles doivent se calfeutrer, déménager ou pire encore quitter leur famille et arrêter de travailler. »
  - https://www.filmsdocumentaires.com/films/4828-cherche-zone-blanche-desesperement
- ***Ondes, sciences et manigances***, documentaire, Jean Hêches et Nancy de Méritens, Septième Factory, 2014 « Une enquête choc qui révèle les manipulations des industriels de la téléphonie mobile. »
  - https://www.filmsdocumentaires.com/films/2731-ondes-science-et-manigances
- ***Les sacrifiés des ondes***, documentaire, Jean-Yves Bilien, enquête de Maxence Layet, BigBangBoum Films, 2012 « Portables, 4G, Micro-ondes, les ondes aux effets ravageurs. Invisibles, les émissions électromagnétiques sont pourtant omniprésentes. Micro-ondes, wi-fi, téléphones mobiles, réseau électrique en sont les principaux vecteurs. Cette pollution insidieuse provoque une lente et progressive électrocution des organismes humains. »
  - https://www.filmsdocumentaires.com/films/1420-les-sacrifies-des-ondes
- ***Les pestiférés des temps modernes***, livre, témoignages en Suède, Gunilla Ladberg, 2011
  - https://www.alerte.ch/fr/information/publications/89-les-pestiferes-des-temps-modernes.html

4.3. Conférences

- ***Cuisson lente, thermostat 5G***, conférence sur les effets des champs électromagnétiques artificiels sur le Vivant, Anthony Brun-Maestroni, Figeac (France), 22.10.2022
  - https://crowdbunker.com/v/pHcQVmtaf1
- ***La 5G et l'environnement***, conférence à l'Université de Montréal du Dr Paul Héroux, professeur associé à la Faculté de Médecine de McGill dans le programme de Santé au Travail, 03.02.2020.
  - https://odysee.com/@Reveil:5f/Dr.-Paul-Heroux--la-5G-et-l'environnement:5
- ***Conférence sur la 5G***, Olivier Bodenmann, ingénieur électricien EPFL et Pierre Dubochet, ingénieur radio, Yverdon, 28.03.2019.
  - https://www.youtube.com/watch?v=LFd-pR96yB0&feature=youtu.be
- ***Géant de l'info***, Uli Weiner, ex-technicien en électronique dans les communications, avec une spécialisation en technologie de téléphonie mobile et conseiller d'entreprise en télécommunication, 26.05.2019.
  - https://www.kla.tv/14337

- ***Rayonnement 5G – Comment peut-on se protéger ?*** conférence d'Ulrich Weiner, 22.01.2019.
  - https://www.kla.tv/15423
- ***Témoignage du Dr Sharon Goldberg***, lors de l'audition du Michigan (USA) sur la législation relative aux petites tours de téléphonie 5G, 04.10.2018.
  - https://odysee.com/@JeanneTraduction:a/Goldberg:9
- ***The truth about mobile phone and wireless radiation****,* conférence (anglais), Dr Devra Davis, Université de Melbourne, 30.11.2015.
  - https://odysee.com/@HumanRights:4/%27The-truth-about-mobile-phone-and-wireless-radiation%27----Dr-Devra-Davis:a
  - https://www.youtube.com/watch?v=BwyDCHf5iCY

4.4. Appels, résolutions et déclarations

Depuis des années, des associations, des milliers de scientifiques, chercheurs, thérapeutes, biologistes dans le monde tirent la sonnette d'alarme. **Quand seront-ils enfin écoutés ?** Lorsque 9 personnes sur 10 seront malades et la plupart des hommes stériles ? Lorsque ne résonneront plus ni bourdonnements d'abeilles ni chants d'oiseaux ? Lorsque les arbres auront complètement dépéri ? Lorsque la planète sera devenue un désert biologique, mais densément quadrillé d'installations sans-fil, un affreux monde artificiel ?

- **2020**, Plaidoyer pour une technologie responsable, Stop5G
  - https://initiative-5g.ch/plaidoyer-pour-une-technologie-responsable
- **2020**, Déclaration de consensus des experts médicaux et scientifiques et des praticiens britanniques et internationaux sur les effets des RNI sur la santé ; *Consensus Statement of UK and International Medical and Scientific Experts and Practitioners on Health Effects of Non-Ionising Radiation (NIR)*
  - https://phiremedical.org/2020-nir-consensus-statement-read
- **2020**, Médecins en faveur de l'environnement : *Ecoscope 2.2020 Rayonnement de téléphonie mobile - Prévention - Pourquoi attendre ?* (PDF)
  - www.aefu.ch/fileadmin/user_upload/aefu-data/b_documents/oekoskop/ecoscope/ECOSCOPE_2020_2.pdf
- **2020**, Charte des Médecins suisses en faveur de l'Environnement - Téléphonie mobile et rayonnement (PDF)
  - http://www.aefu.ch/fileadmin/user_upload/aefu-data/b_documents/themen/elektrosmog/charte_mfe_rni.pdf
- **2020**, Lettre du Professeur Hardell à Mme Sommaruga, Présidente de la Confédération
  - https://www.alerte.ch/fr/activit%C3%A9s/temoignages/230-lettre-du-pr-hardell-%C3%A0-mme-sommaruga.html
- **2019**, Lettre ouverte de l'Association Romande Alerte aux ondes électromagnétiques au Conseil fédéral « Tous des souris de laboratoire ! »
  - https://www.alerte.ch/fr/activit%C3%A9s/agir/224-notre-conseil-f%C3%A9d%C3%A9ral-est-il-bien-inform%C3%A9-concernant-la-5g.html

- **2019**, Déclaration écrite par *The Planetary Association for Clean Energy, Inc.* à l'ONU, Conseil des droits de l'homme : La 5G est un traitement cruel, inhumain et dégradant au sens de la résolution 39/46 ; *Written statement* submitted by Planetary Association for Clean Energy, Inc., The, a non-governmental organization in special consultative status, A/HRC/40/NGO/217 ; 5G is cruel, inhuman and degrading treatment under resolution 39/46* (PDF)
  - https://digitallibrary.un.org/record/3887470?ln=fr
- **2019**, *La dissimulation de l'OMS qui nous coûtera la vie sur Terre*, Olga Sheean
  - https://www.emfoff.com/cover-up-fr
- **2018**, Appel International demandant l'arrêt du déploiement de la 5G sur Terre et dans l'espace, à l'ONU, à l'OMS, à l'UE, au CE et aux gouvernements de tous les pays
  - https://www.5gspaceappeal.org
- **2018**, Appel de la Société internationale des médecins en faveur de l'environnement pour le *statu quo* dans le respect du principe de précaution. *5G networks in European Countries: appeal for a standstill in the respect of the precautionary principle* (PDF)
  - https://www.isde.org/5G_appeal.pdf
- **2018**, Appel pour des valeurs limites d'exposition réellement protectrices dans le domaine des champs électromagnétiques (100 kHz à 300 GHz). La position et les lignes directrices de l'ICNIRP ne sont pas scientifiques et protègent l'industrie, pas la santé publique. (PDF)
  - https://www.emfcall.org/wp-content/uploads/2018/10/EMF-Call-October-2018-French.pdf
- **2017**, *EU 5G Appeal*, Scientifiques et médecins alertent sur de potentiels graves effets sanitaires de la 5G
  - http://www.5gappeal.eu

  PDF en français :
  - http://www.stralskyddsstiftelsen.se/wp-content/uploads/2017/09/170913_scientist_5g_appeal_final_fr.pdf
- **2017**, Déclaration de Nicosie sur les champs électromagnétiques et les radiofréquences par l'Association médicale chypriote, la Chambre médicale de Vienne/Autriche, et le Comité national chypriote pour l'environnement et la santé des enfants ; *Nicosia Declaration on Electromagnetic Fields/Radiofrequencies* (PDF)
  - https://ehtrust.org/wp-content/uploads/HMA-S_EN_17.pdf
- **2017**, Appel de Reykjavik : Pas de Wi-Fi dans les écoles ; *No Wi-Fi in Schools* (PDF)
  - http://www.stralskyddsstiftelsen.se/wp-content/uploads/2017/03/Reykjavik-Appeal-170224-2.pdf
- **2015**, Appel international à l'ONU, l'OMS et l'UNEP. Les scientifiques demandent une protection efficace contre les expositions à des champs électromagnétiques non ionisants. *International Appeal, Scientists call for Protection from Non-ionizing Electromagnetic Field Exposure*
  - https://www.emfscientist.org
- **2015**, Déclaration scientifique internationale de Bruxelles sur l'électrohypersensibilité EHS et la sensibilité aux chimiques multiples MCS ; *2015, Brussels International Scientific Declaration on Electromagnetic Hypersensitivity and Multiple Chemical Sensitivity* (PDF)
  - http://appel-de-paris.com/wp-content/uploads/2015/09/Statement-EN.pdf

- **2012**, Appel international de médecins. 10 ans après l'Appel de Fribourg : la radio mobile met en danger la santé. Les médecins exigent des mesures de précaution qui n'ont que trop tardé ! *Internationaler Ärzteappell 2012, 10 Jahre nach dem Freiburger Appell: Mobilfunk gefährdet Gesundheit. Ärzte fordern überfällige Vorsorgemaßnahmen!* (PDF)
  - freiburger-appell-2012.info/media/Internationaler_Aerzteappell_2012_11_21.pdf
- **2012**, Lettre de l'Académie américaine de pédiatrie pour une réévaluation des normes désuètes (PDF)
  - https://ehtrust.org/wp-content/uploads/2012/12/aap_support_letter_cell_phone_right_to_know_act.pdf
- **2012**, Des experts de la santé mettent en garde contre les compteurs « intelligents » ; *Health Experts Caution About Smart Meters*
  - https://www.saferemr.com/2015/02/health-experts-caution-about-smart.html
- **2011**, Résolution n° 1815 du Conseil de l'Europe
  - http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=17994
- **2009**, The Porto Alegre Resolution (PDF)
  - http://www.icems.eu/docs/resolutions/Porto_Alegre_Resolution.pdf
- **2008**, Résolution de Venise de la Commission internationale pour la sécurité électromagnétique (ICEMS) (PDF)
  - http://icems.eu/docs/venice/Venice_Resolution_francaise.pdf
- **2006**, Résolution de Benevento (PDF)
  - http://icems.eu/docs/resolution_french.pdf
- **2004**, Bamberger Appell, médecins allemands (PDF)
  - https://izgmf.de/Aktionen/Meldungen/Archiv_04/Bamberger_Appell/Appell_AerzteBamberg.pdf
- **2002**, Appel de Freiburg, Allemagne
  - http://www.aerzte-und-mobilfunk.eu/aerzte-appelle/freiburger-appell-mobilfunk-gesundheit-praevention-therapie
  - https://www.robindestoits.org/l-Appel-de-Fribourg-Freiburg-09-10-2002_a66.html
- **2002**, Résolution de Catane de l'ICEMS ; *Catania Resolution* (PDF)
  - http://icems.eu/docs/resolutions/Catania_res.pdf
- **2002**, Résolution de Salzburg sur les stations de base de télécommunication mobile ; *Salzburg Resolution on Mobile Telecommunication Base Stations (PDF)*
  - https://www.magdahavas.com/wp-content/uploads/2011/06/Salzburg-Resolution-2000.pdf

4.5. Scandale des téléphones illégaux : Alerte Phonegate

VOTRE PORTABLE EST DANGEREUX !

« Peu savent que des fabricants de nos chers smartphones nous ont sciemment surexposés aux ondes, bien au-delà des normes de sécurité. Pire, certains ont truqué les résultats des tests grâce à des logiciels, comme pour le dieselgate. Ce scandale porte un nom : le PHONEGATE. »

- https://www.phonegatealert.org

- Livre *Phonegate, tous surexposés, tous trompés, tous mis en danger par nos portables*, Dr Marc Arazi, éd. Massot, 2020
  - https://www.phonegatealert.org/sortie-du-livre-phonegate-du-dr-marc-arazi-chez-massot-editions

Action révélatrice de la tricherie des fabricants, néanmoins insuffisante puisque les normes de sécurité, même si elles étaient scrupuleusement respectées, ne protègent pas la santé, puisque trompeuses et bien trop laxistes du point de vue biologique.

4.6. HAARP

HAARP (*High Frequency Active Auroral Research Program*), officiellement programme de recherche sur les hautes fréquences de l'ionosphère et les aurores boréales, à Gakona, en Alaska aux Etats-Unis, lancé en 1995 par l'armée américaine, ce sont 180 antennes de 20 mètres de haut qui envoient des hautes fréquences par milliards de Watt dans l'ionosphère qui elle renvoie des fréquences extrêmement basses vers la terre. Ces extrêmement basses fréquences pénètrent les corps, les sols, les mers. Des installations de ce type se trouvent aussi ailleurs : Arecibo à Porto Rico, Nijni Novgorod (Russie), Ramfjordmoen (Norvège)… On les appelle des **réchauffeurs ionosphériques**.

Sur le site officiel on peut lire (traduction non officielle) :

« HAARP est l'émetteur haute fréquence et haute puissance le plus performant au monde pour l'étude de l'ionosphère. Le programme HAARP s'est engagé à développer une installation de recherche ionosphérique de classe mondiale composée de :

L'instrument de recherche ionosphérique, une installation d'émission de grande puissance fonctionnant dans la gamme des hautes fréquences. L'IRI peut être utilisé pour exciter temporairement une zone limitée de l'ionosphère à des fins d'étude scientifique.

Une série d'instruments scientifiques ou de diagnostic sophistiqués qui peuvent être utilisés pour observer les processus physiques qui se produisent dans la région excitée. »

  - https://haarp.gi.alaska.edu

Autres informations

- Le rapport A4-00005/99 (rapporteur Mme Maj Britt Theorin) au Parlement européen sur l'environnement, la sécurité et la politique étrangère
  HAARP - Un système d'armement modifiant le climat
  - https://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2F%2FEP%2F%2FTEXT+REPORT+A4-1999-0005+0+DOC+XML+V0%2F%2FFR#Contentd322255e338
- *Les anges ne jouent pas de cette HAARP,* Dr Nick Begich et Jean Manning, éd. Louise Courteau, 2003
- La lanceuse d'alerte Claire Séverac y consacre un chapitre dans son ouvrage *La guerre secrète contre les peuples*, 2015, éd. Elie et Mado / Kontre Kulture
- Explications en anglais
  - https://climateviewer.com/2014/10/18/ionospheric-heaters-how-haarp-really-works

- Carte des émetteurs de forte puissance et des réchauffeurs ionosphériques sur la planète
  - http://climateviewer.org/3d/?layersOn=sky-heaters,elf-ulf-vlf,haarp&baseLayer=esriAerial

4.7. Associations

Suisse romande

- ARRA Alerte romande aux rayonnements artificiels
  - https://www.alerte.ch
- Stop 5G Suisse
  - https://www.stop5g.ch

Suisse allemande

- Bürgerwelle Schweiz
  - https://www.buergerwelle-schweiz.org
- Gigaherz
  - https://www.gigaherz.ch
- Schutz vor Strahlung
  - https://schutz-vor-strahlung.ch

France

- Cœurs d'EHS, Association d'Êtres Humains Sensibles et Solidaires pour une entraide collaborative
  - http://coeursdehs.fr
- CRIIREM, Centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électromagnétiques non ionisants
  - https://www.criirem.org
- PRIARTEM, Pour Rassembler, Informer et Agir sur les Risques liés aux Technologies ElectroMagnétiques
  - http://www.priartem.fr
- Robin des Toits, Association nationale pour la sécurité sanitaire dans les technologies sans-fil
  - https://www.robindestoits.org

Belgique

- AREHS, Association pour la Reconnaissance de l'Electro Hyper Sensibilité
  - https://www.arehs.be
- Teslabel
  - http://www.teslabel.be

Canada (Québec)

- RESQ, Rassemblement ElectroSensibilité Québec
  - https://www.electrosensibilitequebec.com

5 POUR LES MÉDECINS

5.1. Aide au diagnostic et autres renseignements

Les formations médicales sont scandaleusement lacuneuses sur le sujet des radiations électromagnétiques, alors même que la littérature scientifique indépendante est sans ambiguïté sur leur nocivité. Les nombreuses études militaires, spatiales, universitaires menées avant la commercialisation de la téléphonie mobile, donc plus épargnées par les conflits d'intérêts, démontrent également clairement leur dangerosité (cf. Etudes et recherche, page 30).

Depuis 2016, les lignes directrices avec questionnaire et suggestions de tests et d'examens sont disponibles, élaborées par des scientifiques et médecins, pour des médecins. N'hésitez pas à emporter le document à une consultation médicale si vous constatez des troubles causés par les RF MO.

- **Lignes directrices de l'Académie européenne de médecine environnementale** pour la prévention, le diagnostic et le traitement des sujets atteints de problèmes de santé et maladies en lien avec les champs électromagnétiques

  Publication originale en anglais, *EUROPAEM EMF Guideline 2016 for the prevention, diagnosis and treatment of EMF-related health problems and illnesses*, De Gruyter, 25.07.2016

  - https://doi.org/10.1515/reveh-2016-0011

  Versions française, allemande, anglaise

  - https://www.alerte.ch/fr/information/publications/190-lignes-directrices-europaem-2016-pour-la-prévention,-le-diagnostic-et-le-traitement-des-problèmes-de-santé-et-maladies-liés-aux-cem.html

Ces autres informations peuvent aussi intéresser les thérapeutes :

- **Lettre du Dr Andrew Tresidder aux médecins**

  « À mes confrères, médecins généralistes, psychiatres, neurologues et représentants d'autres spécialités médicales : L'électrosensibilité – une maladie environnementale, un diagnostic authentique, et non une maladie délirante »

  - https://www.alerte.ch/fr/activités/agir/229-electrosmog-les-médecins-sortent-du-bois-vraiment.html

  PDF en français :

  - https://www.alerte.ch/images/stories/documents/info/ATresidder_EHS_fr.pdf
- **EHS & MCS** *Research and Treatment European Group*
  - http://www.ehs-mcs.org/fr
- **Définitions médicales**
  - http://ehs-mcs.org/fr/intolerance-susceptibilite-hypersensibilite_4.html
- **Le site Internet du Dr Dieuzaide, chirurgien-dentiste et posturologue** qui a étudié intensément **l'incompatibilité électromagnétique entre des matières** (matériaux en bouche et autres) **et le corps**. Il propose des consultations, bilans, formations, conseils et conférences
  - https://www.dieuzaide-electrosensibilite.com

- **Ergothérapie** : Marie Gontier, ergothérapeute pour adultes, adolescents et enfants, orientation cognitivo-comportementale, **spécialisée en pollution électromagnétique, expertise, conseils et suivi**
  - https://suisse-electrosensible.ch

5.2. Dispositifs médicaux sans-fil et hôpitaux

On voit surgir des bracelets d'alarme, des appareils sans-fil qui mesurent et enregistrent différents signaux corporels, des appareils auditifs connectés, etc. Ces dispositifs que l'on nous vend sous prétexte de santé sont incompatibles avec la santé en raison de leur fonctionnement à micro-ondes intrinsèquement nocif. Il y a même des prothèses connectées… On touche le fond. De plus, les RF MO perturbent les *pacemakers*.

Aussi est-il complètement irrationnel d'utiliser des applications par smartphone ou d'autres capteurs irradiants pour mesurer le rythme cardiaque alors que les RF MO altèrent ce rythme. De même, faire passer des électrocardiogrammes dans une pièce polluée de Wi-Fi provoquant des arythmies est une aberration. Comment peut-on prétendre obtenir des mesures fiables ? En outre, les personnes atteintes du syndrome des micro-ondes peuvent difficilement, voire ne peuvent tout simplement pas subir des examens IRM, car l'imagerie par résonance magnétique utilise des RF MO, un danger et une torture pour elles. De plus en plus de personnes devront les refuser.

Quant aux hôpitaux, ils ont urgemment besoin d'être entièrement assainis par la suppression du sans-fil. En attendant, qu'ils le veuillent ou non, à moins d'exclure des patients, ils doivent proposer des chambres sans rayonnement et avec le moins d'appareils électriques possibles. Ils font déjà face à des personnes touchées par le syndrome des micro-ondes. L'accueil est souvent inadéquat, quand il n'est pas scandaleux parfois, voire inhumain. Le personnel doit être informé de ces situations, et ne pas empêcher le patient d'emporter son baldaquin de protection, encore moins le dénigrer ou refuser de le prendre au sérieux, ni brandir une tablette sans-fil sous son nez. Mépris, psychiatrisation et maltraitance doivent cesser immédiatement et définitivement.

Des personnes renoncent parfois à une hospitalisation dans des locaux où pulsent des RF MO agressifs, ou bien elles ne peuvent pas visiter des proches. Le personnel hospitalier est lui aussi affecté et incommodé par la panoplie sans-fil superposée à toutes les installations électriques. Que des employés soient poussés à la démission ou renvoyés pour cette raison ne saurait être acceptable. Il serait temps aussi de prendre sérieusement en compte les RF MO comme cause concomitante des burn-out touchant le personnel médical.

Un constat aujourd'hui : toutes les chances de guérison ne sont pas réunies dans les hôpitaux fortement pollués en RF MO dangereux : plusieurs Volts par mètre dans les unités de soins intensifs ! On rappelle que ces radiations altèrent l'immunité en plus d'autres méfaits, dont l'accroissement de la résistance des bactéries aux antibiotiques. Et qu'en est-il dans les maternités et les unités pédiatriques ? Une certitude : sans rectification, la situation ne fera que se détériorer.

On rappelle finalement que **le sans-fil n'est pas indispensable dans les hôpitaux. En effet, ces derniers ont <u>très bien fonctionné pendant des décennies avec des appareils câblés</u>**.

6 IDENTIFIER LES SOURCES ET MESURER SON ENVIRONNEMENT

6.1. Lignes directrices scientifiques IGNIR

Les lignes directrices scientifiques internationales sur le rayonnement non ionisant, pour les expositions chroniques et basées sur tous les effets biologiques connus : *International Guidelines on Non-Ionising Radiation IGNIR.*

- https://ignir.org

6.2. Emplacement des antennes

Les opérateurs renseignent eux-mêmes la carte sur le site de la Confédération. Filtres possibles :

- Emplacement des antennes 2G, 3G, 4G, 5G
- Emplacement des faisceaux hertziens
- Emplacement des émetteurs radio (DAB) et télévision
  - https://www.bakom.admin.ch/bakom/fr/page-daccueil/frequences-et-antennes/emplacement-des-stations-emettrices.html

Cette carte est lacunaire et manque de transparence : les opérateurs, le nombre d'antennes et les puissances exactes ne sont pas mentionnés, les orientations pas indiquées, les antennes adaptatives 5G pas distinguées des autres 5G (3G ou 4G modifiées). L'Office fédéral de la communication devrait prendre exemple sur l'ANFR française (www.cartoradio.fr).

6.3. Emplacement des radars et stations météorologiques

- https://www.meteosuisse.admin.ch/meteo/systemes-de-mesure/atmosphere/le-reseau-suisse-de-radars-meteorologiques.html
- https://www.meteosuisse.admin.ch/home/valeurs-mesurees.html?param=messnetz-automatisch

6.4. Faire mesurer domicile ou bureau par un spécialiste

Un spécialiste expérimenté effectue des mesures précises avec des appareils professionnels de pointe et vous fournit des conseils pratiques pour assainir lieu de travail et domicile (ordre alphabétique) :

- Olivier Bodenmann, ingénieur électricien EPFL
  - https://www.electrosmogtech.ch
- Pierre Dubochet, ingénieur Radio
  - http://www.pierredubochet.ch
- Alexis Le Moal, électronicien et ingénieur en acoustique
  - https://www.harmonia-dynamis.ch
- Liste complète des experts conseils sur le site ARRA
  - https://www.alerte.ch/fr/activit%C3%A9s/experts-conseils.html

6.5. Écouter la cacophonie des ondes

- Sur ce site Internet, vous pouvez écouter les sons des diverses radiofréquences bombardées sur nos cellules. Un concert tout sauf harmonieux !
  - https://gigahertz-solutions.com/Audio-analysis-of-RF-signals
- Mesure écouteurs Bluetooth AirPod
  - https://www.youtube.com/watch?v=d1SZjxrrnxE

6.6. Louer ou acheter un appareil de mesure

Les ondes électromagnétiques sont détectables et mesurables physiquement avec un dosimètre. Dans la pollution démentielle actuelle, surveiller son environnement devient indispensable, d'autant plus que les appareils électroniques se voient de plus en plus équipés de puces Wi-Fi ou Bluetooth que l'on ne peut pas neutraliser. Incontournable pour les personnes qui souffrent du syndrome des micro-ondes.

6.6.1. Location d'appareils

- Auprès de l'association romande ARRA
  - https://www.alerte.ch/fr/activités/agir/238-ara-loue-des-appareils-de-mesures-electrosmog.html

6.6.2. Achat d'appareils domestiques

- **SAFE LIVING technologies Inc. *Safe and Sound Pro II***
  - mesure les RF de 200 MHz à 8 GHz
  - détection d'impulsions très courtes
  - 4 diodes lumineuses : faible (*Slight*), modéré (*Moderate*), élevé (*High*), extrême (*Extreme*)
  - écran affichant les mesures chiffrées de crête (*peak*), maximum (*MAX*), moyenne (*AVG*), sans lumière bleue
  - réinitialisation instantanée des valeurs maximales (*Max Reset*)
  - haut-parleur avec 3 niveaux de volume, prise-casque
  - valeurs à choix en V/m ou en µW/m^2
  - fonctionnement continu si connecté par USB ; sur piles, s'éteint après 30 minutes ; longue durée des piles
  - solide, facile, réactif
  - https://comsana.com/fr/emf-messgeraete/422-safe-sound-pro-ii-7640180695783.html

Safe and Sound Pro II

- **SAFE LIVING technologies Inc. *Safe and Sound Classic II***
  - mesure les RF de 200 MHz à 8 GHz
  - détection d'impulsions très courtes
  - diodes lumineuses et haut-parleur
  - valeurs en µW/m^2
  - sur piles, s'éteint après 30 minutes ; longue durée des piles

Safe and Sound Classic II

- compact, léger, facile, tient dans une poche
- https://comsana.com/fr/emf-messgeraete/423-safe-sound-classic-ii-7640180695776.html

- **Piles rechargeables** pour ces appareils : Panasonic eneloop AA Ni-MH, pour le Safe and Sound Pro II ; Panasonic eneloop AAA Ni-MH pour le Safe and Sound Classic II
  - https://www.accuswiss.ch/advanced_search_result.php?XTCsid=bliqjkcc36ituglo27sgetedc7&keywords=Eneloop&x=0&y=0

Piles eneloop Ni-MH AA et AAA

- **Chargeur** pour ces 2 types de piles, Panasonic/Sanyo BQ-CC51
  - https://www.accuswiss.ch/product_info.php?info=p11383_Sanyo-eneloop-Ladegeraet-MQN04-E4-3U--inkl--4x-AA-Akkus.html
    N'importe quel chargeur de piles de type Ni-MH AA et AAA convient pour ces piles.

- **SAFE LIVING technologies Inc. Safe and Sound *Micro 2.1 RF Detector***
  - système d'**alerte** de RF **par vibrations** de 700 MHz à 9 GHz, sur bracelet
  - complémentaire aux 2 appareils ci-dessus
  - l'alerte vibre dès que le seuil de pollution défini par l'utilisateur est atteint
  - seuils d'alerte possibles : 0.02 ; 0.06 ; 0.2 ; 0.6 ; 2 ; 6 ; 20 V/m
  - le niveau de radiation peut être connu avec les diodes
  - 1 seul bouton pour allumer les diodes et pour les réglages
  - les diodes restent allumées au maximum 1 minute
  - batterie longue durée, rechargeable par USB
  - pratique et discret
  - fabricant : https://safelivingtechnologies.com/products/safe-and-sound-micro-2-1-rf-detector.html
  - en Suisse : https://a-zgesund.ch/shop

Micro 2.1 RF Detector

- **CORNET Microsystems *ED88Tplus5G2***
  - mesure RF de 100 MHz à 8 GHz, champ électrique et magnétique
  - donne la valeur en temps réel, moyenne et maximale, histogramme
  - affiche la fréquence principale jusqu'à 4.2 GHz
  - avec diodes de couleur et son
  - ne s'éteint pas automatiquement, pour une surveillance constante
  - possibilité de régler le niveau d'alarme, au minimum environ 0.2 V/m, trop haut pour les personnes souffrant du syndrome des micro-ondes
  - prise en main et utilisation de toutes les fonctions un peu complexes
  - polyvalent, un seul appareil pour l'essentiel des mesures
  - la pile doit être chargée fréquemment
  - appareil de conception un peu fragile
  - https://www.geotellurique.fr/detecteurs-toutes-frequences/1168-mesureur-champs-electromagnetiques-hautes-et-basses-frequences-cornet-ed88tplus2-.html

CORNET Microsystems

- **EMFields *RadAware***
  - système d'**alerte** de RF de 200 MHz à 6 GHz avec diodes et alarme sonore lorsque le seuil de radiofréquences défini est atteint
  - plusieurs niveaux de sensibilité, adapté aux personnes souffrant du syndrome des micro-ondes (réglage sensible de 0.015 à 0.15 V/m)
  - peut rester allumé en permanence
  - la pile dure longtemps
  - dans une poche ou un sac, le bouton de réglage peut tourner, au risque de modifier la sensibilité par inadvertance
  - https://comsana.com/fr/6_emfields-solutions

EMFields RadAware

- **EMFields *PF5***
  - mesure les **basses fréquences** : **champs électriques et magnétiques** de 20 Hz à 50'000 Hz
  - une pression pour passer du mode électrique au mode magnétique
  - les diodes indiquent le niveau de pollution
  - la pile dure longtemps
  - s'allume rapidement
  - s'éteint automatiquement après quelques minutes
  - utilisation facile, un seul bouton
  - https://comsana.com/fr/6_emfields-solutions

EMFields PF5

- **Piles rechargeables** pour ces appareils, Soshine / Trustfire 9.6V Li-Ion Akku 6LR61, 6F22 650mAh.
  - https://www.accuswiss.ch/product_info.php?info=p20182_Soshine-9-6V-Li-Ion-Akku-6LR61--6F22-650mAh.html

- **Chargeur** des piles ci-dessus, Soshine V1 9V Block 6F22 Li-Ion, Ni-MH, LiFePO4.
  - https://www.accuswiss.ch/product_info.php?info=p23638_Soshine-V1--9V-Block--6F22--Li-Ion--Ni-MH--LiFePO4-Akku-Ladegerae.html

Piles et chargeur Soshine

On trouve bien évidemment d'autres appareils sur le marché. Ceux ci-dessus ont tous été testés et utilisés quotidiennement, chacun ayant ses avantages et inconvénients.

Attention, aucun appareil ne peut mesurer la 5G des antennes adaptatives. Les dosimètres sont cependant adéquats pour mesurer les autres RF MO émises partout.

7 RÉDUIRE SON EXPOSITION

La multiplication des antennes-relais préoccupe à raison, car il s'agit d'une source de pollution intense permanente que l'on ne peut pas débrancher. Par contre, on peut déjà agir sur la pollution que l'on génère sur soi, dans son logement ou lieu de travail. Nul besoin des RF MO à l'intérieur, puisque l'on peut les remplacer par des alternatives câblées performantes. Chacun a intérêt à réduire les rayonnements auxquels il est exposé, même s'il ne ressent pas de symptômes.

Pour commencer, il est nécessaire de s'équiper d'un dosimètre (cf. point 6.6) pour détecter, mesurer et quantifier le niveau de pollution dans son environnement familial, professionnel, de loisirs, etc. Cet appareil permet ensuite de vérifier l'impact des mesures et adaptations effectuées. Des sources de pollutions insoupçonnées pourront également être repérées.

Pour la technologie, l'idéal est de privilégier les appareils dépourvus de puce sans-fil (qui se connectent donc par câble) et de ne plus du tout utiliser de sans-fil. Ceci est parfaitement possible, ou au moins partiellement ou ponctuellement. Le plus facile et le plus simple : agir par étapes.

7.1. Principes généraux

1. Désactiver définitivement les ondes jamais utilisées.
2. Désactiver ponctuellement les ondes lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
3. Installer des téléphones fixes filaires (maison, magasin, bureau, etc.)
4. Câbler un maximum d'appareils et désactiver leurs fonctions sans-fil.
5. Dévier le téléphone mobile vers le téléphone fixe filaire.
6. Agir en déplacement.
7. Refuser les objets connectés.

Quelques exemples concrets :

- Activer le mode Avion et éteindre les fonctions Bluetooth/Wi-Fi lorsque non utilisées, comme pour la lumière, le moteur des véhicules, etc.
- Éviter les téléphones portables dans les bâtiments, qui doivent rayonner plus fortement pour traverser les murs.
- Utiliser un casque filaire, idéalement à tube d'air, au lieu d'un casque sans-fil (Bluetooth/DECT), ou privilégier le mode haut-parleur.
- Privilégier un téléphone filaire, restreindre l'utilisation des téléphones mobiles, les garder bien à distance.
- Câbler un maximum d'appareils : ordinateurs, téléphones portables, tablettes, claviers, souris, imprimantes, télévisions, etc.
- Cesser d'utiliser le Wi-Fi. Pour les propriétaires, un électricien peut tirer des câbles Ethernet (Internet) et installer des prises murales (connecteur RJ45), peu compliqué, pas trop coûteux, qui dureront des années. Locataires, essayez de discuter avec votre bailleur, il s'agit d'une plus-value pour son logement. Il est également possible d'installer des câbles provisoires hors des murs, en les faisant longer une plinthe, par exemple.

En applique

Encastrée

- Informations pratiques :
  - https://www.electrosmogtech.ch/que-faire

7.2. Reprendre une ligne fixe ou remplacer son téléphone sans-fil DECT

L'abandon des lignes fixes à domicile ne permet pas tellement d'économies et coûte très cher à la santé. Un téléphone fixe filaire n'est pas onéreux, dure des années et est plus respectueux de la nature : pas de rayonnements ni de batterie à recharger et à remplacer. En plus, la qualité du son et de la transmission surpasse celle de la téléphonie mobile, apportant un confort supérieur.

Téléphone fixe sans-fil DECT et téléphone fixe filaire

On peut obtenir un raccordement et un numéro de téléphone fixe soit au travers du câble téléphone auprès d'un opérateur de téléphonie, soit au travers du câble télévision auprès du fournisseur du téléréseau si disponible dans sa région.

- Téléphone fixe filaire sans ondes
  - https://www.digitec.ch/fr/s1/product/gigaset-dl580-telephones-9816441
  - https://www.geotellurique.fr/telephones-filaires-sans-ondes/929-telephone-filaire-gigaset-dl580.html
    (explications détaillées)
- Téléphone fixe filaire sans ondes et sans champ magnétique (combiné Piezo)
  - https://comsana.com/fr/telephones/163-95-copy-of-.html#/56-couleur-blanc
- Téléphone professionnel VoIP (*Voice over Internet Protocol*) fixe filaire sans ondes. Il s'agit du système le plus performant. Le téléphone se branche directement sur la prise RJ45 du modem ou sur un *switch* (multiprise Internet RJ45), connecté comme un ordinateur, une imprimante, etc. Abonnement spécifique requis et installation par un professionnel. Attention, certains appareils ont une option sans-fil.

Téléphone VoIP filaire SNOM

Téléphone VoIP filaire YEALINK

  - https://www.digitec.ch/fr/s1/product/yealink-sip-t42u-telephone-16516559

7.3. Connecter smartphone et tablette par câble

Connexions câblées ne signifient pas renoncement à la technologie, au contraire ! On oublie que l'Internet fonctionnait avant l'arrivée des Wi-Fi et réseaux de données mobiles. Le câble et la fibre optique sont même beaucoup plus rapides, sûrs et écologiques. On gagne sur tous les plans !

Un petit **adaptateur** relie le smartphone, la tablette ou l'ordinateur portable au modem par un câble Ethernet. Renseignez-vous sur l'adaptateur compatible avec la marque de votre appareil.

Câble Ethernet, connecteur RJ45

Sur les nouveaux téléphones, il est de plus en plus difficile, voire impossible, de couper totalement les radiations. Certains téléphones continuent à émettre, même lorsqu'ils sont éteints ! Les astuces détaillées ci-après conviennent donc pour les téléphones dont on peut encore désactiver toutes les émissions et réceptions d'ondes.

7.3.1. Connexion Internet sans recharge simultanée

La batterie se déchargera plus vite. Pratique pour relever ponctuellement ses messages ou effectuer une recherche sur l'Internet, mais pas pour une connexion continue pendant des heures.

Adaptateurs sans recharge simultanée

- Smartphones Android, tablettes Android, iPad, MacBooks ou PC (connecteur USB-C)
  - https://www.apple.com/ch-fr/shop/product/HJKF2ZM/A/adaptateur-usb-c-vers-ethernet-gigabit-de-belkin
  - https://www.geotellurique.fr/hygiene-electromagnetique/1326-adaptateur-reseau-filaire-usb-30-ou-usb-c-rj45-ethernet-.html
- Précédents smartphones Android (connecteur Micro-USB)
  - https://plugable.com/products/usb2-otge100
- iPhone & iPad (connecteur *Lightning*)
  - https://comsana.com/fr/cable-de-reseau-pour-portables/231-230-cable-reseau-pour-iphone-et-ipad-7640180695028.html#/30-longitude-15m

7.3.2. Connexion Internet avec recharge simultanée

Pratique pour laisser son appareil toujours branché.

Adaptateur avec recharge pour Android

- Samsung
  - https://www.geotellurique.fr/protection-anti-ondes-wifi/875-hub-portable-8-ports-pour-connexions-filaires-7-fonctions-en-1.html?search_query=ethernet+samsung&results=2
- iPhone & iPad (connecteur *Lightning*)
  - https://www.apple.com/ch-fr/shop/product/HMJU2ZM/A/adaptateur-secteur-ethernet-de-belkin-avec-connecteur-lightning?fnode=97&fs=f%3Dadapter%26fh%3D458e%252B45b0
- iPhone & iPad avec recharge simultanée par technologie PoE (*Power over Ethernet*)
  - https://comsana.com/fr/internet-und-ladekabel/145-54-copy-of-.html

- iPad, iPhone ou iPod, avec rechargement avec mise à terre
  - https://www.geotellurique.fr/protection-anti-ondes-wifi/843-kit-reseau-filaire-ethernet-pour-ipad-iphone-ou-ipod-lightning-apple-avec-rechargement.html#/type-kit_lightning_standard

Adaptateur avec recharge pour iPhone

7.3.3. Oreillettes et casques à tube d'air

Les oreillettes et casques à tube d'air ou stéthoscopiques vous protègent aussi des champs magnétiques induits par les oreillettes avec fil de cuivre.

- Oreillettes et micro-casques à tube d'air pour le téléphone
  - https://a-zgesund.ch/shop-home/produkt/269
  - https://comsana.com/fr/58-le-casque
- Casque à tube d'air pour l'écoute de la musique
  - https://comsana.com/fr/accessoires/285-289-comsana-casque-antiradiations-fc05-c-7640180695271.html#/56-couleur-blanc

Micro-casque à tube d'air

Oreillette à tube d'air

Ces accessoires se révèlent prometteurs. Si le son est bon et agréable, selon expérience la fonction micro nécessite une amélioration. Etant donné leur fragilité, il vaut mieux éviter d'exercer des tensions sur le câble.

7.4. Dévier le téléphone mobile vers un fixe filaire

Les principaux opérateurs de téléphonie mobile permettent des déviations des appels entrants vers un téléphone fixe. Si vous utilisez encore un téléphone portable en déplacement, dès votre retour chez vous, vous pouvez l'éteindre, et c'est votre téléphone fixe qui sonnera pour tous vos appels entrants.

En exemple, voici comment activer cette fonctionnalité avec un abonnement mobile Swisscom :

Si votre numéro fixe est le 0241234567 le code pour activer cette fonctionnalité est :

*610241234567#

Comme si vous souhaitiez composer un numéro avec votre téléphone portable, saisissez ce code, puis validez-le avec la touche d'appel. L'activation de ce service vous sera confirmée par un message.

Les appels à destination de votre téléphone mobile sont réacheminés automatiquement sur votre téléphone fixe filaire après quelques secondes en cas de non-réponse. Ainsi ne manquerez-vous aucun appel.

7.5. Agir en déplacement

Pour ceux qui ressentent le besoin de rester toujours joignables, astuces permettant de limiter les rayonnements :

- Remplacer le *smartphone* par un *dumbphone* qui est un téléphone portable possédant uniquement les fonctions d'appels et de SMS (sans connexion Internet), largement suffisant pour un appel d'urgence. Il s'agit quand même d'un appareil irradiant.
- Garder le Bluetooth/Wi-Fi désactivés, sinon l'appareil, même non connecté aux réseaux habituels, continue d'émettre, sans interruption, car il cherche à s'y reconnecter.
- Renoncer au téléphone en voiture, en train, dans un ascenseur. Le déplacement et l'habitacle métallique amplifient fortement le rayonnement subi par l'utilisateur.
- Garder le téléphone bien à distance de la tête, utiliser un kit mains libres, idéalement à tube d'air (cf. point 7.3.3), ou le mode haut-parleur.
- Activer les données mobiles (Internet/data) uniquement lors de leur utilisation (sinon émissions constantes de l'appareil qui reste branché sur les antennes et synchronise toutes sortes de données tout le temps).
- Activer le mode *Avion* et désactiver le Bluetooth/Wi-Fi aussi souvent et longtemps que possible. Prudence : le mode Avion ne désactive pas forcément le Bluetooth/Wi-Fi. Sur certains iPhone, l'indication *Non connecté* pour le Bluetooth/Wi-Fi signifie qu'ils sont enclenchés et donc qu'ils émettent, mais que votre réseau n'est pas à leur portée. Certains téléphones réactivent automatiquement le Wi-Fi et le Bluetooth chaque fois que l'on quitte le mode Avion.
- Sur les nouveaux téléphones, il est de plus en plus difficile, voire impossible, de couper totalement les radiations. Certains téléphones continuent d'émettre, même lorsqu'ils sont éteints ! Des appareils obligent de désactiver la fonction *Trouver mon téléphone* (*Find my phone*) pour cesser de communiquer lorsqu'ils sont éteints.

  Pour tous ces modèles, une pochette blindée anti-ondes (cage de Faraday) peut être utile, sans fournir une solution parfaite.

7.5.1. Hôtels, auberges, gîtes sans Wi-Fi

Étapes ou vacances sans Wi-Fi. Toujours vérifier avant un séjour qu'aucun changement n'ait eu lieu (ajout d'émetteurs).

- Cette carte répertorie des **hôtels et pensions sans Wi-Fi**
  - https://hotels-ohne-wlan.com/en
- Réseau *Healthy House*, **gîtes, hôtels, chambres d'hôtes, appartements sans Wi-Fi**
  - https://www.ecoondes.com/hebergements-sains-vacances-sans-wifi-sans-ondes-champs-electromagnetiques-hotel-appartement-chambre-dhote-sans-wifi-france-autriche-carte-hotspot-wifi-sfr-orange-bouygues-free

7.6. Refuser les objets connectés

Le documentaire *Internet de tout et n'importe quoi - le business des objets connectés* (cf. page 35) apporte un bon éclairage sur l'Internet des objets, des corps et des humains, et ses dérives.

- Chaque **appareil** **<u>électrique ou électronique</u>** peut être connecté. Se méfier donc systématiquement lors d'achats de **tout** nouvel appareil : ampoules, aspirateurs, guirlandes de Noël, électroménager, jouets, objets divers, machines, véhicules, vêtements, prothèses !... De plus en plus d'appareils comprennent des puces irradiantes, exigez du fabricant qu'il retire la puce, ou ne les achetez pas. En outre, ces objets connectés servent de mouchards et d'espions qui récoltent incessamment des données sur leurs utilisateurs, ce qui est au demeurant le but premier de leur mise sur le marché.
- Prudence avec la ***box*** **Internet (modem/routeur**) de votre fournisseur d'accès à l'Internet. En plus de votre propre connexion Internet, un second réseau communautaire, par Wi-Fi, peut être activé, afin que des personnes autour de vous puissent s'y connecter, tel que, par exemple, le « Wi-Fi collaboratif mondial ». Refusez cette pollution supplémentaire. La *box* peut aussi émettre du DECT, du Bluetooth. Certains modèles peuvent uniquement être désactivés à distance par votre fournisseur. Prudence, car après une mise à jour, les RF MO peuvent être de nouveau activées à votre insu. Aussi, sur les nouvelles *box*, il est parfois impossible de désactiver entièrement les radiations : irradiation permanente. Exigez de votre fournisseur un modem/routeur <u>sans puce ni antenne</u> !
- **Véhicules électriques** : intense pollution électromagnétique par ondes et par basses fréquences (batteries) : forte irradiation permanente !
- **Télévisions** : il n'est pas toujours possible de désactiver le Wi-Fi ou le Bluetooth : irradiation permanente !
- **Télécommandes** : les infrarouges sont remplacées par du Bluetooth.
- **Haut-parleurs** : même si l'on branche un câble audio (mini-jack) et que l'on croit avoir désactivé le Bluetooth, certains émettent toujours. Irradiation permanente !
- **Montres connectées** : fréquemment, le mode Avion réduit le rayonnement, mais ne le coupe pas complètement. Irradiation permanente à bout portant !
- **Compteurs de chaleur** sur les radiateurs : parfois connectés par radiofréquences.

S'équiper d'un dosimètre (cf. page 45) se révèle précieux afin de contrôler régulièrement si des appareils rayonnent ou se réactivent à votre insu, ou pour tester un appareil électronique nouvellement acquis.

7.7. Supprimer le four à micro-ondes

On n'y pense guère, il ne sert pas à la communication, pourtant il s'agit d'un appareil courant dont on peut aisément se passer. Même neufs, ces fours ne sont jamais complètement étanches : lors de leur fonctionnement, les micro-ondes s'échappent et se mesurent sur des distances de plusieurs mètres. Aussi, quelle qualité nutritionnelle les aliments conservent-ils après une telle irradiation ?

7.8. Discuter avec les voisins

Essayer d'abord le dialogue, car de plus en plus de personnes sont ouvertes à ce sujet. Éventuellement remettre ce modèle de lettre aux voisins pour le Wi-Fi et le DECT :

- https://www.alerte.ch/fr/activit%C3%A9s/agir/103-lettre-aux-voisins.html

Possibilité également de donner le présent document. Vos voisins vous seront un jour reconnaissants de les avoir informés d'une pollution qu'ils ignoraient dans leur domicile.

7.9. Refuser les compteurs communicants

Compteurs « intelligents », encore une tromperie de langage ! Sémantiquement, ces compteurs dits intelligents n'ont rien d'intelligent. Ils sont en fait **connectés**, communiquant 24h/24 et 7j/7 avec le réseau.

- **Désastre sanitaire** : qu'ils communiquent par radiofréquences ou par courant porteur de ligne (CPL), ou les deux en parallèle, ils sont catastrophiques pour la santé. En Grande-Bretagne, en France, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, ils ont déjà rendu des milliers de personnes malades, obligeant parfois certaines à fuir leur domicile. Des procès ont donné raison à des plaignants pour lesquels les fournisseurs ont dû réinstaller un compteur non communicant respectueux de la santé. Par exemple : 30.07.2019, le Tribunal de Tours (France) a demandé le retrait du compteur Linky chez 13 particuliers. Le tribunal a admis que « l'état de fatigue chronique » et « les difficultés de sommeil » « pouvaient être en rapport avec le compteur Linky ». Il a demandé le retrait des compteurs et ordonné « la livraison d'électricité exempte de courant porteur en ligne ».
- **Non-sens écologique** : remplacer des centaines de milliers de compteurs d'électricité, gaz ou eau, en excellent état de marche, sous couvert d'écologie, est une aberration et un scandale. Les compteurs d'électricité, malgré la propagande séduisante, ne permettront pas de véritables économies. Pour faire des économies, il faut réduire la consommation. Et ils consommeront eux-mêmes de l'électricité ! Ils ont une durée de fonctionnement d'environ 15 ans, bien plus courte que les 60 ans des compteurs électromécaniques, et devront donc être renouvelés régulièrement. Aux frais des consommateurs, car les coûts seront bien évidemment reportés sur eux.
- **Violation de la sphère privée** : il ne s'agit pas seulement de relever la consommation pour la facturation. Pour cela, un relevé annuel a toujours très bien fait l'affaire. Il s'agit surtout de collecter en permanence diverses données sur nos habitudes. Les données valent plus que de l'or à l'ère du *Big data* et de la surveillance ! Cette intrusion dans la vie privée est inacceptable. Où vont finalement nos données ?
- **Risques de surfacturation** : ils posent des questions de métrologie. Des clients ont vu leur facture d'électricité quadrupler ou quintupler sans raison et ont dû saisir le tribunal qui leur a donné raison. Si vous ne payez pas la facture à cause d'un litige, on peut arbitrairement vous couper l'électricité à distance.
- **Risques sécuritaires** : plus complexes, ils ne sont pas exempts de dysfonctionnements. Des dizaines de compteurs en France, appelés Linky, ont explosé ou causé des incendies, provoquant blessures et même décès. Idem au Canada et aux États-Unis. D'autre part se rajoute le risque de piratages.

- Explications techniques
  - http://www.pierredubochet.ch/compteur-communicant-2.html
- France
  - https://www.poal.fr/blog/les-15-raisons-de-refuser-le-compteur-linky

- https://www.robindestoits.org/search/linky
- Belgique
  - http://www.stopcompteurscommunicants.be
- Allemagne
  https://www.elektrosensibel-ehs.de/smart-meter
- Canada, en 2014, le Saskatchewan a ordonné à SaskPower de reprendre tous ses compteurs « intelligents » en raison d'incendies
  - https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/678279/remplacement-compteurs-intelligents-saskpower
- Australie
  - https://stopsmartmeters.com.au
- États-Unis
  - https://www.takebackyourpower.net/category/fires-damage

En Suisse, vous pouvez légalement refuser les compteurs communicants. Mais le circuit électrique de votre domicile sera probablement tout de même pollué par le CPL du voisinage, dans une moindre mesure, et par les radiofréquences.

Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité
www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20071266/index.html

> *Art. 8a1 Systèmes de mesure intelligents*
>
> *3ter S'il n'est pas possible d'installer un système de mesure intelligent* ***parce que le consommateur final, le producteur ou l'exploitant de stockage refuse son utilisation****, le gestionnaire de réseau peut facturer individuellement les coûts de mesure supplémentaires qui en découlent à partir du moment où l'utilisation a été refusée.*
>
> *Art. 31e Introduction de systèmes de mesure intelligents*
>
> *1 Les installations de mesure d'une zone de desserte doivent répondre, pour 80 % d'entre elles, aux exigences visées aux art. 8a et 8b dans les dix ans qui suivent l'entrée en vigueur de la modification du 1er novembre 2017.* ***Les 20 % d'installations restantes peuvent être utilisées aussi longtemps que leur bon fonctionnement est assuré****.*

Les coûts de relève, pour un décompte annuel de facturation, devraient rester raisonnables et devraient être compensés par la consommation moindre des compteurs électromécaniques ou électroniques ainsi que leur plus longue durabilité et robustesse que les compteurs communicants.

7.10. Se protéger

Les ondes émises par des stations de base et les téléphones pénètrent les murs des domiciles, envahissent les jardins, les propriétés privées, l'espace de vie sans le consentement des personnes qui ne les utilisent pas. Les Wi-Fi, mobiles et autres DECT des voisins incommodent locataires ou propriétaires dans leur logement, contre leur volonté. Des employés doivent subir des rayonnements dans les bureaux et commerces. On n'accepterait plus cette situation avec la fumée du tabac. On ne peut plus se rendre nulle part sans être bombardé de RF MO. Des personnes doivent se protéger au moyen d'installations et de vêtements coûteux. A-t-on demandé aux

personnes incommodées par la fumée passive de porter des masques à gaz pour permettre aux fumeurs de continuer de fumer partout ? Non, on a quand même fini, certes après bien des années, par réduire la pollution à la source et protéger les lieux publics.

7.10.1. Gadgets

Toutes sortes d'articles se vendent dans la louable intention de nous protéger des ondes électromagnétiques. Un dispositif qui laisserait l'entière utilisation des multiples appareils sans-fil tout en protégeant la biologie, quel bonheur ! Hélas ! trop beau pour être vrai ! En tout cas pour le moment. Attention donc au danger de se croire protégé alors que ce n'est pas le cas.

Ces pastilles, orgonites, shungites, pierres, pendentifs, « bio-équilibreurs », etc. n'atténuent aucunement les rayonnements : ceux-ci restent mesurables physiquement. On n'explique pas clairement comment ces gadgets, souvent coûteux, fonctionnent. Des personnes témoignent se sentir mieux, c'est possible. Mais restons prudents avec ces produits. Mieux vaut opter pour l'arrêt du sans-fil et pour les solutions ci-dessous. Parfois difficile et demandant des efforts, mais efficace et éprouvé.

7.10.2. Blindage

Isoler un bâtiment avec des peintures spéciales ou d'autres matériaux nécessite des connaissances techniques. Faites appel à des personnes expérimentées, à un expert en rayonnements (page 44) ou à un spécialiste en biologie du bâtiment (*Baubiologie*).

- Peinture, matériaux, textiles de blindage
  - https://www.yshield.com
  - https://www.a-zgesund.ch
- Baubioswiss, biologie du bâtiment
  - https://www.baubio.ch

Si l'habitation est entièrement blindée, **aucun** appareil émettant des RF MO ne doit être utilisé à l'intérieur parce que les rayonnements y seraient amplifiés !

Des propriétaires privés bâtissent des maisons individuelles blindées. Depuis 2013, un immeuble de 15 appartements est déjà construit à Zurich, dans le quartier de Leimbach, pour des personnes qui souffrent également de la sensibilité aux chimiques multiples (MCS), une autre maladie causée par la pollution environnementale.

Trois immeubles blindés voient le jour à Schmitten (Fribourg) en 2021.

- https://www.cocon-schmitten.ch/fr

7.10.3. Vêtements

La gamme des vêtements de protection avec fils d'argent, cuivre ou autres métaux s'est bien étoffée ces dernières années. Attention, la protection diminue avec le temps en raison du

frottement et de l'usure. De plus, il est conseillé de ne pas les laver, car perte d'efficacité. Ils peuvent donc prendre les odeurs. Il n'est pas idéal d'en porter tout le temps ou directement sur la peau, et des personnes ont du mal à les supporter. En outre, on ne peut pas toujours se protéger entièrement (visage).

- https://www.a-zgesund.ch
- https://www.yshield.com

7.10.4. Générateur d'ondes de Schumann

On peut profiter d'un générateur d'ondes de Schumann, un petit appareil (10x10 cm) reproduisant l'onde de 7.83 Hz du champ magnétique terrestre, qui est la résonance fondamentale. Il permet de « brancher » l'organisme au champ magnétique terrestre vital actuellement noyé dans les ondes artificielles, champ indispensable pour le rythme circadien.

Générateur d'ondes de Schumann

Cet appareil ne neutralise pas les RF MO et son utilisation va de pair avec les autres mesures pour supprimer les radiations électromagnétiques. Il est utile dans les logements blindés (cage de Faraday). Des personnes le prennent sur elles en déplacement. Des personnes touchées par le syndrome des micro-ondes l'utilisent également pour un meilleur sommeil et pour récupérer plus rapidement après une irradiation. Sa batterie, rechargeable par câble USB-C, dure plusieurs mois.

7.10.5. Se relier à la terre

Il ne s'agit pas d'une protection, mais d'un moyen pour l'organisme de se décharger. Marcher pieds nus dans la rosée, après la pluie ou à chaque occasion dans la nature, sur la pelouse, en forêt loin d'installations électriques est bénéfique. Les chaussures avec semelle en caoutchouc portées quotidiennement isolent le corps de la terre.

8 AGIR PLUS LOIN

8.1. Penser à son prochain

Vos appareils qui l'irradient altèrent peut-être déjà profondément sa santé et qualité de vie. Une courte irradiation peut déjà causer des effets forts chez une personne qui en souffre. Il n'est pas rare qu'il faille de plusieurs jours à plusieurs semaines pour s'en remettre.

8.2. Se débarrasser de son téléphone portable

Eh oui ! démarche possible tant que la dictature numérique n'est pas aboutie ! Des gens l'ont fait par choix et ne le regrettent pas ! Ils profitent même de la libération de la tyrannie du joignable en

tout temps et partout, d'un stress moindre et d'un enrichissement des contacts humains. Aurez-vous l'audace de les rejoindre ?

- **ECHOEarth** *End Cellphones Here On Earth*

  Engagement PAS DE TÉLÉPHONE PORTABLE !

  « Protégez votre planète, votre famille, vos animaux domestiques et vous-même en vous débarrassant de votre téléphone portable dès maintenant. C'est à chacun d'entre nous d'arrêter la destruction.»

  ➢ https://www.echoearth.org/engagement

8.3. Créer un habitat protégé

Et interdire les objets connectés dans son domicile, avec une pancarte explicite :

8.4. S'opposer aux nouvelles antennes

Chaque fois que l'on utilise un téléphone portable, même pendant quelques secondes, on sollicite le réseau d'antennes-relais et on génère de la pollution électromagnétique. Plus de trafic par réseau mobile = plus d'antennes. Pensez-y !

- Informations et lettres modèles
  - ➢ https://www.stop5g.ch/oppositions
  - ➢ https://onsebouge.ch

Paysage dénaturé

8.5. Envoyer des courriers

- Demander des écoles, crèches, garderies, hôpitaux, bibliothèques, lieux publics, transports publics sans Wi-Fi et à très faible rayonnement selon les directives de l'EUROPAEM et de l'IGNIR s'appuyant véritablement sur la science.
- Écrire aux élus communaux, cantonaux et nationaux demeure possible. Plusieurs admettent honnêtement la nocivité des RF MO et s'engagent, merci à eux !

  Cependant, malgré les évidences depuis des années, beaucoup n'agissent pas, au contraire : non seulement ne règlent-ils pas les problèmes **actuels** causés par cette pollution croissante ni ne cherchent à trouver des solutions **maintenant** pour que les personnes particulièrement touchées puissent vivre et travailler et éviter que leur nombre s'accroisse, et pour protéger les enfants, la population générale et la nature, mais en plus la majorité des conseillers nationaux ont perfidement voté en septembre 2023 pour le déploiement le plus rapide possible des puissantes antennes 5G sur tout le territoire national ! (motion 20.3237)

  Ils ne devraient pas non plus voter des budgets pour le numérique à l'école par Wi-Fi au nom du « progrès ».

  Quelques-uns nient même encore les effets pourtant prouvés : par ignorance, par sottise ou par intérêt financier ?

  Modèles gratuits de lettres :

  - https://onsebouge.ch
- Informés, passez l'information à votre tour à votre entourage : vos parents, vos enfants, les enseignants de vos enfants, vos amis, votre médecin (le dossier scientifique de l'EUROPAEM a été élaboré à son intention par une équipe de médecins et scientifiques, cf. page 42), vos collègues, votre coiffeur, votre fiduciaire, votre club sportif ou artistique, votre café ou restaurant préféré, etc.
- Écrire aux fabricants. Ils ne doivent pas imposer des ondes à leurs clients à leur insu ou contre leur gré, ils doivent au contraire leur laisser le choix d'éteindre complètement le rayonnement de leurs appareils, et fabriquer des produits garantissant une connexion alternative câblée. Refuser leurs appareils, ne pas hésiter à aller voir la concurrence.

8.6. Rejoindre une association

L'union fait la force et l'entraide s'apprécie toujours ! Voir à la page 41 sous Associations.

9 AUF DEUTSCH

- EUROPAEM EMF-Leitlinie 2016 zur Prävention, Diagnostik und Therapie EMF-bedingter Beschwerden und Krankheiten
  - https://www.diagnose-funk.org/themen/grenzwerte-auswirkungen/elektrosensibilitaet-fallbeispiele/aerzte-leitlinie-zur-elektrohypersensibilitaet
- Die unsichtbare Bedrohung, Daniel Naer, 2020

  « "Die Unsichtbare Bedrohung" ist die Geschichte eines unermüdlichen Kämpfers, Hans-Ulrich Jakob, der sich 15 Jahre lang für den Abbruch des krankmachenden

Kurzwellensenders Schwarzenburg einsetzte. Um ihn zum schweigen zu bringen, wurden alle Register gezogen: Verleumdungskampagnen, Abhörung, Überwachung, Sabotage und etliche Schikanen musste unser Protagonist erdulden bevor es ihm gelang, die ominöse Propaganda-Maschine aus dem Kalten Krieg abzuschalten. »

  - https://die-unsichtbare-bedrohung.ch/
- Die Internationale Kommission zum Schutz vor nicht-ionisierender Strahlung : Interessenkonflikte, « Corporate Capture » & der Vorstoss zum Ausbau des 5G-Netzes, Michèle Rivasi und Klaus Buchner (PDF)
  - https://kompetenzinitiative.com/wp-content/uploads/2021/04/BuchnerRivasiReport_online_Apr_2021.pdf
- Bürgerwelle Schweiz, Mitglied in der Bürgerwelle e.V. Schutz von Mensch und Umwelt
  - http://www.buergerwelle-schweiz.org
- Buergerwelle Deutschland
  - https://www.buergerwelle.de
- diagnose:funk : Umwelt- und Verbraucherorganisation zum Schutz vor elektromagnetischer Strahlung
  - https://www.diagnose-funk.org
- Gigaherz, Schweizerische Interessengemeinschaft Elektrosmog-Betroffener
  - https://www.gigaherz.ch
- Kompetenzinitiative, Für gesundheits- und umweltverträglichen Fortschritt
  - https://kompetenzinitiative.com
- Schutz vor Strahlung, Schutz für Mensch, Tier und Umwelt
  - https://schutz-vor-strahlung.ch
- Stiftung Gesundes Leben und Wohnen
  - www.stiftung-glw.com

10 IN ENGLISH

- EUROPAEM EMF Guideline 2016 for the prevention, diagnosis and treatment of EMF-related health problems and illnesses
  - https://doi.org/10.1515/reveh-2016-0011
- Science-based International Guidelines on Non-Ionising Radiation IGNIR
  - https://ignir.org
- ICEMS, International Commission for Electromagnetic Safety
  - http://www.icems.eu
- ORSAA, Oceania Radiofrequency Scientific Advisory Association inc.
  - https://www.orsaa.org
- The International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection: Conflicts of interest, corporate capture and the push for 5G, by Kaus Buchner and Michèle Rivasi
  - https://ehtrust.org/wp-content/uploads/ICNIRP-report-FINAL-JUNE-2020.pdf
- Cellular Phone Task Force
  - https://www.cellphonetaskforce.org

- Children's Health Defense
  - https://childrenshealthdefense.eu
- Environmental Health Trust
  - https://ehtrust.org
- Environmental Refugees, Dr Yael Stein MD
  - https://www.slideshare.net/YaelStein1/ehs-human-rights
- Kompetenziniative - English Brochures
  - https://kompetenzinitiative.com/english-brochures
- Microwave News
  - https://microwavenews.com
- WeAreNotSam
  - https://wearenotsam.com
- Several films and documentaries
  - https://ehtrust.org/films-on-cell-phone-radiation-cell-towers-and-wireless
- Harm Caused by EMR and the reasons why, lecture by Dr. Pall
  - https://www.youtube.com/watch?v=DvsoVeo-We4&feature=youtu.be
- *Dr. Sharon Goldberg Testifies at Michigan's 5G Small Cell Tower Legislation,* Hearing October 4, 2018
  - https://www.youtube.com/watch?v=CK0AliMe-KA
- *The truth about mobile phone and wireless radiation,* lecture by Dr Devra Davis, University of Melbourne, 03.12.2015
  - https://odysee.com/@HumanRights:4/'The-truth-about-mobile-phone-and-wireless-radiation'----Dr-Devra-Davis:a

11 SYMPTÔMES ET MALADIES

Les impulsions électriques artificielles étrangères à la nature nous perturbent de multiples et diverses façons, déjà à des puissances très faibles.

11.1. Le syndrome des micro-ondes (2006)

Symptômes décrits par le Dr Cornelia Waldmann Selsam, octobre 2006.

« La plupart de ces symptômes peuvent avoir d'autres origines. Néanmoins, l'ensemble de ces symptômes a pu être mis en relation avec le stress électromagnétique après observation de plusieurs milliers de patients pendant une quinzaine d'années. »

- https://www.alerte.ch/fr/activit%C3%A9s/agir/103-lettre-aux-voisins.html

(ordre alphabétique)

- agitation
- agressivité
- augmentation de la pression artérielle (paroxystique ou permanente)
- bourdonnements dans les oreilles
- bruits dans la tête
- brûlures ou picotements de la peau

- changements de la peau (rougeurs, altération de la pigmentation, pâleur du visage, poches sous les yeux)
- crises de panique (la nuit sur les autoroutes)
- démangeaisons
- déséquilibres hormonaux
- difficultés à trouver des mots
- douleurs de la chair
- douleurs de la nuque, des articulations et des membres
- engourdissement
- étourdissements
- fatigue
- fréquentes mictions nocturnes
- frissons
- gonflement des yeux
- grincements de dents
- humeur dépressive
- infections fréquentes
- inflammation des yeux
- insomnie
- irritabilité
- léthargie
- manque de concentration
- maux de tête
- nausées
- névralgies
- palpitations
- perte auditive
- perte de cheveux
- perte de l'appétit ou faim permanente
- perte de mémoire
- pertes ou gains de poids
- problèmes de thyroïde
- saignements du nez
- sensibilité à la lumière
- sensibilité au bruit
- sensibilité olfactive
- sentiments de brûlures
- sinusites
- sueurs nocturnes
- surdité soudaine
- tremblements intérieurs
- troubles anxieux
- troubles de la coordination
- troubles du rythme cardiaque
- troubles visuels
- vertige

11.2. NASA (1981)

(ordre alphabétique)

- augmentation de l'histamine sanguin
- danger de mort subite du nourrisson
- déclin de la qualité du sperme
- dépression
- désordres électroencéphalographies
- difficultés respiratoires
- difficultés sexuelles
- diminution de la fonction sexuelle et de la spermatogenèse ainsi que des modifications de la chimie des protéines sanguines et des changements chromosomiques des leucocytes
- douleurs musculaires et aux alentours du cœur
- dysfonctionnements du système nerveux central végétatif
- effets neurasthéniques
- effets sur la formule sanguine comme diminution des érythrocytes, des leucocytes, augmentation des lymphocytes, des thrombocytes, etc.
- élévation de la glycémie à jeun
- élévation du cholestérol
- épuisement du système nerveux central
- fertilité mâle diminuée
- gastrites et ulcères
- hyperactivité de la glande thyroïde
- hypertension
- hypotension
- insociabilité
- irritabilité
- irritabilité extrême
- maladie des micro-ondes
- modifications cardiovasculaires
- pathologies liées à la thermorégulation
- perturbation du processus endocrinien
- perturbation du processus endocrinien avec plaintes de fatigabilité augmentée
- promotion du cancer
- réactions hypocondriaques
- sensibilité diminuée de l'odorat
- somnolence au travail
- somnolences diurnes
- tension nerveuse
- transpiration des extrémités augmentée
- troubles de la mémoire
- troubles du sommeil nocturne

11.3. OMS (1974)

(ordre alphabétique)

- cataracte
- diabète de type II
- opacification du cristallin
- troubles comportementaux
- troubles du sommeil
- troubles sur le système neuronal, vasculaire, cardiaque, sur la thyroïde, sur les thrombocytes

11.4. Institut de recherche médicale de la Marine américaine (1971)

- modifications des fonctions physiologiques
- effets sur le système nerveux central
- effets sur le système nerveux autonome
- effets sur le système nerveux périphérique
- troubles psychologiques
- modifications du comportement
- troubles sanguins
- troubles vasculaires
- modifications des enzymes
- troubles métaboliques
- troubles gastro-intestinaux
- modifications des glandes endocrines
- modifications histologiques
- modifications chromosomiques et génétiques
- effets divers : étincelles entre les obturations dentaires ; goût métallique en bouche ; perte de cheveux, cheveux cassants ; sensations de bourdonnements, de vibrations, de pulsations, de chatouillement au niveau de la tête et des oreilles ; transpiration abondante ; salivation et protrusion linguale ; altération du fonctionnement des stimulateurs cardiaques implantés ; modifications des rythmes circadiens

12 CONCLUSION

La nocivité des radiations électromagnétiques dont les radiofréquences et micro-ondes pulsées, en exposition courte et en exposition chronique, n'est plus un sujet de débat : elle est connue et extensivement documentée dans plusieurs dizaines de milliers de publications dont la première remonte à 1932 et qui sont aujourd'hui consultables. Toute négation de ces faits est irrecevable.

La réalité du terrain est quant à elle observable et irréfutable : les radiations sans-fil et l'électricité rendent de plus en plus de gens malades. Persister à ne pas les voir ne les rendra pas invisibles, nier leur existence et leur vécu ne les supprimera pas, d'autant moins que leur nombre s'accroît et comprend des enfants. Les coûts humains, sanitaires, sociaux, professionnels, financiers et environnementaux sont d'ores et déjà incommensurables.

Dans le milieu politique et médical, fermer les yeux ou détourner lâchement le regard devant la souffrance causée par les RF MO, quand ce n'est pas mépriser odieusement les personnes, n'apporte aucune solution. Il est plus qu'urgent d'affronter franchement et honnêtement les dégâts de l'électropollution intensive et en expansion et de s'en occuper sérieusement et concrètement, c'est-à-dire autrement que par le négationnisme, l'entretien d'incertitudes fictives, ou par le renvoi à une ordonnance fédérale inadéquate, illégale, anticonstitutionnelle et à des normes corrompues.

L'humanité n'a pas besoin de nouvelles études ni de recherches supplémentaires ambiguës pour savoir que les ondes artificielles sont dangereuses, elle a essentiellement besoin de la mise en pratique des connaissances déjà fermement établies, qui nécessite inéluctablement une diminution draconienne du sans-fil, jusqu'à sa suppression dans toute la société. Ne pas en convenir démontre un manque de volonté de résoudre le problème. L'immobilisme quant à lui n'améliore pas la situation. Celle-ci empire jour après jour, ce qui se traduit dans la réalité par des enfants et des adultes cruellement touchés dans tous les aspects de leur vie.

Vous avez maintenant une bonne connaissance générale du sujet, une base de données pour vous documenter si vous souhaitez l'approfondir, des solutions pour vous protéger, et des idées pour agir. Vous avez peut-être déjà assaini les chambres de vos enfants ou votre logement, vous avez câblé un appareil, vous éteignez le Wi-Fi, vous avez pris des résolutions de changement. Une étape après l'autre, vous vous apercevez que votre sommeil s'améliore, votre capacité de concentration s'accroît, votre fatigue s'allège et vos maux de tête s'estompent...

Aucun pas n'est trop petit. À vous de jouer ! **Jamais personne n'a regretté d'être moins irradié !**